This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFT5 K

Digitized by Google

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1891 — TOME XXII

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Rues Bridaine, 4, et Dumas, 5

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

FONDÉE LE 28 FÉVRIER 1868, AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUILLET 1868

Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 15 Décembre 1879

Bureau pour 1891

Président	MM. A. PLANTIER.
Vice-Président	O. AUSSET.
Secrétaire général . . .	J.-H. LABBÉ.
Secrétaire des séances . .	E. DELFIEU.
Secrétaire-adjoint	L. MARTEL.
Bibliothécaire-Archiviste .	G. ALPHANDÉRY.
Trésorier	E. DUFFÈS.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM. DE LESSEPS (FERDINAND), G. C. ✻, membre de l'Académie des Sciences, à Paris, élu le 6 novembre 1859.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✻, I. ⓘ, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, à Paris, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC) ✻, poète provençal, à Maillane, (B.-du-Rh.), élu le 18 février 1871.

PASTEUR (LOUIS) G. C. ✻, I. ⓘ, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, élu le 18 mars 1871.

DE ROUVILLE (PAUL), ✻, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

Digitized by Google

MM. **BÉCHAMP**, ✲, professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, à Avignon, élu le 28 décembre 1872.

DE PONTMARTIN (ARMAND), ✲, homme de lettres, aux Angles (Vaucluse), élu le 10 janvier 1874.

BONAPARTE-WYSE (WILLIAM-CHARLES), manor of Saint-John's, Waterford (Irlande), élu le 26 janvier 1878.

CAZOT JULES), I. ❶, sénateur, à Paris, élu le 15 février 1879.

AURÈS (AUGUSTE), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Nimes, élu le 10 avril 1880.

BAISSAC (JULES), ✲, homme de lettres, à Paris, élu le 17 juillet 1880.

CHIPIEZ (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

ALLMER (AUGUSTE), ✲, I. ❶, correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de la ville de Lyon, rédacteur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, élu le 9 octobre 1880.

RINN (LOUIS), commandant d'Etat-major, conseiller de Gouvernement, à Alger, élu le 7 janvier 1882.

TORCAPEL (ALFRED), ingénieur de la Cie des chemins de fer P.-L.-M. à Avignon, élu le 16 décembre 1883.

PERRIER (FRANÇOIS), O. ✲, I. ❶, général d'Etat-major, membre de l'Institut, présid. du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884, (décédé le 20 février 1888).

BOISSIER (GASTON), O. ✲, I. ❶, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DARBOUX, ✲, I. ❶, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

HERVÉ-MANGON, C. ✲, membre de l'Institut, à Paris, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 15 mai 1888).

DE QUATREFAGES, C. ✲, I. ❶, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, élu le 19 décembre 1885, (décédé le 1892).

RÉVOIL (HENRI), O. ✲, I. ❶, correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes, élu le 19 décembre 1885.

Digitized by Google

MM. **PLANCHON** (EMILE), ✲, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier, élu le 19 décembre 1885 (décédé le 1er avril 1888).

GUIMET, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DAUDET (ALPHONSE), homme de lettres, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

MARION (A.-F.), ✲, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, élu le 19 décembre 1885.

SABATIER (ARMAND), ✲, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

PECH (GABRIEL), statuaire, à Paris, élu le 19 février 1887.

GAUDEZ, statuaire, à Paris, élu le 19 février 1887.

BENOIT (ALMIR), notaire à Villefort, élu le 26 février 1887.

ESCALLE (PIERRE) ingénieur, directeur général de la Compagnie du Boléo, à Guaymas (Mexique), élu le 4 juillet 1890.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. DESTREMX Léonce, ✲, ancien député (*m. fondateur*).

AUPHAN (VICTOR) ✲, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, (*m. fondateur*).

CHEVALIER (JULES), docteur en médecine (*m. fondateur*).

DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat (*m. fondateur*).

VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

MAUMEJEAN (GUILLAUME), I. ❶, professeur au Lycée, élu le 12 avril 1873.

ROUX (FERDINAND), O. ✲, directeur honoraire de l'Ecole normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny, élu le 21 février 1874.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

FABRE (GEORGES), A. ❶, ⚷, Inspecteur des Forêts, licencié ès-sciences naturelles, membre de la Société géologique de France, élu le 5 février 1876.

Digitized by Google

DUGAS (FERNAND), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

LABBÉ (JOSEPH-HENRI), ✱, sous-inspecteur des Forêts, élu le 3 janvier 1880.

OBERKAMPFF (ÉMILE), receveur particulier des Finances, élu le 20 novembre 1880.

PAUL (FÉLIX), A. ✱, professeur au Lycée, élu le 4 juin 1881.

DUFFÈS (EMILE), avoué au Tribunal civil, élu le 29 juillet 1882.

TROULHIAS (NUMA), élu le 29 juillet 1882.

BOISSIER (ERNEST), médecin-vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

ESPÉRANDIEU (EMILE), O. ✱, maire d'Alais, élu le 25 sept. 1886.

GROS (AMÉDÉE), architecte, à Alais (*m. fondateur*).

BALME (LÉOPOLD), architecte, à Alais, élu le 8 avril 1888.

MONTEILS (THÉOPHILE), docteur, élu le 22 novembre 1889.

DELFIEU (EMILE), O. ✱, receveur des Postes et des Télégraphes, élu le 18 janvier 1890.

AUSSET (ODILON), I. ✱, proviseur du Lycée, élu le 22 février 1890

BERTHÉZENNE, avocat, élu le 4 juillet 1890.

DE LAROQUE (LOUIS), verrier, élu le 4 juillet 1890.

MARTEL (LOUIS), avocat, négociant, élu le 21 janvier 1891.

MARTEL-TEULON, président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

MALZAC (MIRANDA), notaire, à Alais, élu le 5 novembre 1891.

PROST, ingénieur au Corps des Mines, élu le 5 novembre 1891.

ZALESKI, docteur, élu le 5 novembre 1891.

MENAGÉ, directeur de l'Usine à gaz, élu le 19 novembre 1891.

CRESPON, directeur, à Tamaris, élu le 3 décembre 1891.

Digitized by Google

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **Castanier (Léopold)**, licencié en droit, à Génolhac (Gard), (*m. fondateur*).

Des Hours (Louis), avocat, à Mauguio (Hérault), (*m. fondateur*).

Ollier de Marichard (Jules), A. ✪, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

Parran (Alphonse), ✲, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Paris, élu le 21 mars 1868.

Magnon (Anselme), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs, élu le 11 juillet 1868.

De Ramel (Gabriel), ✲, commandant au 10e Régiment d'Infanterie, à Auxonne, élu le 12 décembre 1868.

De Ramel (Fernand), ✲, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, député du Gard, membre du Conseil Général du Gard, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

Garreau de Dombasle (Ferdinand), ingénieur civil, prof. à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers-Mineurs, élu le 15 janvier 1869.

Cazalis de Fondouce (Paul), ✲, A. ✪, ingénieur civil, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, élu le 20 mars 1869.

Rodier de la Bruguière (Albert), à Anduze, élu le 5 juin 1869.

Roussellier (J.-G.), ingénieur, à Marseille, élu le 5 juin 1869.

De Cazenove (Raoul), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Jeanjean (Adrien), A. ✪, ✲, membre de la Société Géologique de France, Président du Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, à St-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

Marsaut (J.-B.) ✲, ingénieur sous-directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 6 novembre 1869.

Digitized by Google

De Scynes (Jules), ✲, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

Soulier (Hippolyte), maire d'Anduze, membre du Conseil Général du Gard, à Saint-Théodorit (Gard), élu le 6 novembre 1869.

Murgue, ingénieur de la Cie houillère, à Bessèges, élu le 5 mars 1870.

Wolff (Jacques), I. ✲, professeur honoraire à Bischeim près Strasbourg, élu le 5 mars 1870.

De Lajudie (Félix), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges, à Bsssèges, élu le 16 mars 1870.

Bardon (Gustave), ingénieur directeur de la Cie houillère de Trélys, élu le 19 mars 1870.

Leyris (André), huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, élu le 30 avril 1870.

Castelbon, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

Chabaud (Léopold), avocat, à Alais, élu le 3 décembre 1870.

Casaubon, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

Chalmeton (Ferdinand), ✲, ingénieur directeur de la Cie houillère de Bessèges, élu le 22 avril 1871.

Glorieux (Florent), ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

Castanié ✲, ingénieur civil, directeur de la Cie des Mines de Soumah (Algérie), élu le 18 novembre 1871.

De Chapel (Alfred), à Cardet (Gard), élu le 17 janvier 1872.

Silhol (Alfred), président du Conseil Général du Gard, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

Babilot, directeur de la Cie des Mines de Portes et Sénéchas, à la Vernarède (Gard), élu le 4 mai 1872.

Gide (Léonce), à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Siegfried (Jules), maire du Hâvre, député de la Seine-Inférieure, élu le 14 décembre 1872.

Alexandrowicz (Ladislas), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

D'Albiousse (Lionel), juge au tribunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

Digitized by Google

MM. **Falgairolle (Prosper)**, à Vauvert (Gard), élu le 13 septembre 1873.

Czyszkowski (Stephen), ingénieur civil à Paris, élu le 4 janvier 1874.

Chabal, receveur particulier des Finances, à Uzès, élu le 21 janvier 1875.

Péchiney (Alfred), ✲, ingénieur-directeur de l'usine de Salindres, élu le 11 septembre 1875.

Nagel (Gustave), ingénieur directeur de la Cie des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

Laforgue (Camille), vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Coursan (Aude), élu le 26 janvier 1878.

Bonafous, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

Martin (Joseph), inspecteur des Forêts, à Nimes, élu le 15 février 1879.

De Castelnau (Clément), ✲, ingénieur en chef au corps des mines, élu le 15 février 1879.

De Montalet-Alais, à Potellières (Gard), élu le 6 septembre 1879.

Varin d'Ainvelle (Amédée), capitaine d'artillerie en retraite, à Alais, élu le 14 février 1880.

Boudon (René), ✲, maire de Saint-Jean-du-Gard, membre du conseil général d uGard, élu le 8 octobre 1881.

Vieilles (Jules), directeur du Séminaire de la Faculté de de théologie protestante de Montauban, élu le 21 octobre 1891.

Lavaud (Denis), chef de la comptabilité des Mines de Portes et Sénéchas, à La Vernarède, élu le 7 juillet 1883.

Reboul (Paul), notaire, à Alais, élu le 24 novembre 1883.

Delpech (Édouard, à Clairac (Lot-et-Garonne,) élu le 23 février 1884.

Crouzet (Félix), achitecte à Alais, élu le 23 février 1884.

Randabel (Jules), chef de section de la Compagnie P.-L.-M., à Alais, élu le 17 mai 1884.

Antoine (Emile), filateur, élu le 17 mai 1884.

Digitized by Google

MM. **Cabane de Florian (Léopold)**, à Nimes, élu le 7 juin 1884.

Peyre (Emile), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges, à Tamaris, élu le 30 août 1884.

Roux (Joseph), Ingénieur de la Compagnie des phosphates du Sud-Ouest de la France, à Cajar (Lot), élu le 6 novembre 1886.

Caumel (Emile), avoué au Tribunal civil d'Alais, élu le 29 janvier 1887.

Oberkampff (Ernest), à Alais, élu le 29 janvier 1887.

Rech (François), notaire à Alais, élu le 19 novembre 1887.

Lavondès (Arthur), substitut du procureur de la République, à Alais, élu le 19 novembre 1887.

Falgairolle (Edmond), juge suppléant au Tribunal civil d'Alais, élu le 28 janvier 1888.

Dumas, pharmacien, élu le 23 mars 1890.

Montolson, négociant, élu le 4 juillet 1890.

Poncet, bijoutier, élu le 4 juillet 1890.

Marguerit, photographe, élu le 14 mars 1891.

Rouvière, curé, à Saint-Christol, élu le 14 mars 1891.

Ichon, ✻, ingénieur en chef des Mines, élu le 2 mai 1891.

Valran, professeur, élu le 5 novembre 1891.

Lévy (Frédéric), élu le 5 novembre 1891.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

AIN

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, à Bône.

Société archéologique du département de Constantine.

Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUDE

Société des arts et des sciences de Carcassonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-ALPES

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Digitized by Google

BOUCHES-DU-RHÔNE

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société scientifique industrielle de Marseille.

CHARENTE

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

CORRÈZE

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de Dijon.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DORDOGNE

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

DRÔME

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

GARD

Académie de Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'agriculture du Gard, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Société d'agriculture d'Alais.

Digitized by Google

GERS

Société historique de Gascogne, à Auch.

GIRONDE

Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTES-ALPES

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

HAUTE-GARONNE

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HAUTE-LOIRE

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

HAUTE-MARNE

Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAVOIE

Société florimontane, à Annecy.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société archéologique de Montpellier.
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
Société des Sciences naturelles et physiques de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

ISÈRE

Académie delphinale, à Grenoble.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIRE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

LOT

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

LOT-ET-GARONNE

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

PUY-DE-DÔME

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHÔNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société des sciences industrielles de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SEINE

Société nationale des antiquaires de France, à Paris.

Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

SEINE-ET-OISE

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

TARN

Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, à Albi.

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Digitized by Google

VAR

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

VAUCLUSE

Académie de Vaucluse, à Avignon.

Le Photo-Journal.
L'Amateur Photographe.
Le Bulletin de la Société française de Photographie.
Lille-photographe.
Le Bulletin de la Société Caennaise de Photographie.
Le Journal et le Bulletin des Sociétés françaises de Photographie.
La Photographie.
L'Objectif.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Geological Survey, à Washington.
Smithsonian Institution, à Washington.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

RECEVANT LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Alais ..... Le Lycée J.-B. Dumas.
— L'Ecole des Mines.
— Bibliothèque municipale.

Digitized by Google

Avignon ...	Bibliothèque municipale.
Bagnols ...	Bibliothèque municipale.
Carpentras.	Bibliothèque municipale.
Marseille...	Bibliothèque municipale.
Montpellier.	Bibliothèque municipale.
Nimes.....	Archives départementales.
—	Bibliothèque municipale.
Paris.....	Archives du Ministère de l'Instruction publiq.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Vauvert ...	Bibliothèque municipale.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Comptes-Rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences.

Annales des Ponts et Chaussées (envoi du Ministère des Travaux publics).

Répertoire des travaux historiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue des travaux scientifiques (envoi du Ministère de l'Instruction publique).

Revue épigraphique du Midi de la France (envoi de M. Allmer, membre honoraire).

Annales du Musée Guimet (envoi de M. Guimet, membre honoraire).

Revue du contentieux des travaux publics, du bâtiment et des marchés de fournitures (envoi de M. F. de Ramel, membre non résidant).

Annuaire des musées cantonaux (échange).

Feuille des jeunes naturalistes (échange).

Nemausa (échange).

Les Tablettes d'Alais, journal hebdomadaire (envoi de Mme veuve Martin).

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

tenues pendant l'année 1891

Séance du 17 janvier 1891.

Présents : MM. Boissier, président, Oberkampfl, Ausset et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une circulaire du Ministre de l'instruction publique, faisant connaître que la 15me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements coïncidera, en 1891, avec la réunion des sociétés savantes, et prescrivant d'adresser au ministère, avant le 15 Mars, les mémoires préparés en vue de cette session.

Elle a reçu, en outre, le programme du congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1891.

MM. Boissier et Delfieu présentent M. Martel Louis, avocat, comme membre résidant.

Aux termes de l'article 14 des statuts, la Société devrait procéder au remplacement des membres du bureau dont

Digitized by Google

les pouvoirs sont expirés. Mais le nombre des membres présents n'excédant pas la moitié des membres résidants, cette opération est renvoyée à la séance suivante, fixée au 24 janvier.

Le secrétaire, E. DELFIEU. *Le président*, E. BOISSIER.

Séance du 24 janvier 1891.

Présents : MM. Boissier, président, Alphandéry, Gros, Troulhias et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une lettre de M. Chabrel Charles, employé à la Préfecture de Vaucluse, faisant connaître que des circonstances particulières l'obligent à donner sa démission de membre non résidant.

La Société d'études des sciences naturelles de Nimes accuse réception de l'herbier du regretté Féminier. Elle adresse des remerciements et offre ses services à la société scientifique et littéraire.

M. Martel Louis ; présenté par MM. Boissier et Delfieu à la séance du 17 janvier, est nommé membre résidant.

Sur sa demande, M. Alexandrowicz, membre résidant, est nommé membre non résidant.

MM. Boissier et Alphandéry présentent M. Zaleski, docteur en médecine, comme membre non résidant.

Le bibliothécaire est autorisé à envoyer à l'Académie des sciences la somme de 10 francs pour l'affranchissement de ses comptes-rendus hebdomadaires.

Digitized by Google

M. Gros est chargé de faire aménager le nouveau local.

M. Plantier, vice-président, passe président, conformément à l'article 8 des statuts.

Sont nommés à l'unanimité :

M. Ausset, vice-président.

M. Delfieu, secrétaire des séances (réélu).

M. Martel, secrétaire-adjoint.

Par suite, le bureau pour l'année 1891 est composé ainsi qu'il suit :

Président	MM.	PLANTIER.
Vice-Président		AUSSET.
Secrétaire général . . .		LABBÉ.
Secrétaire des séances . .		DELFIEU.
Secrétaire-adjoint . . .		MARTEL.
Bibliothécaire-Archiviste .		ALPHANDÉRY.
Trésorier		DUFFÈS.

Le secrétaire,
E. DELFIEU.

Le président,
E. BOISSIER.

Séance du 7 février 1891

Présents : MM. Boissier, Ausset, Alphandéry, Gros, Troulhias, Martel et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité, M. Zaleski, présenté le 24 janvier par MM. Boissier et Alphandéry, est nommé membre non résidant.

Digitized by Google

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. Boissier prononce le discours suivant :

Discours de M. Boissier,

« Messieurs,

« Arrivé au terme de mes fonctions de Président, je tiens à vous remercier encore du trop grand honneur que vous m'avez fait. Grâce au zèle et au dévouement des membres du bureau, ma présidence a été une vraie sinécure. MM. Alphandéry et Delfieu, en particulier, se sont multipliés dans toutes les circonstances, et tout ce qui a été fait pour la société pendant l'année qui vient de s'écouler, a été fait par eux. Vous l'avez si bien compris vous-mêmes, Messieurs, que vous les avez maintenus dans leurs fonctions pour l'année 1891, voulant assurer ainsi à notre nouveau président le concours précieux de collaborateurs dévoués.

« La publication de notre bulletin, a demandé cette année plus de peines, et aussi plus de frais que d'habitude. Il s'agit, vous le savez, d'un numéro exceptionnel, qui contient le compte-rendu des fêtes données à l'occasion de l'inauguration du buste de La Fare et de la statue de J.-B. Dumas. Le concours financier de la municipalité d'Alais et du comité de la statue Dumas, nous a permis de mener à bien cette œuvre qui dépassait de beaucoup nos limites ordinaires, et notre bulletin, orné de belles photogravures, va paraître au premier jour.

« La question de notre nouveau local est définitivement tranchée. M. le Maire a mis gracieusement à notre disposition un vaste dortoir de l'ancien collège, avec autorisation de prendre comme espace tout ce dont nous aurions besoin. Notre collègue, M. Gros, a bien voulu se charger de faire aménager la salle et de prendre toutes les dipositions nécessaires pour notre prochaine installation. Comme vous le voyez, Messieurs, nous sommes en bonnes mains; Nous allons, sous peu, être logés comme des princes et,

Digitized by Google

ce qui n'est pas à dédaigner, économiser les deux cents francs que nous coûte par an notre local actuel.

« Vous avez dans la dernière séance, complété le bureau en nommant à l'unanimité, à la vice-présidence l'honorable proviseur du lycée d'Alais. C'est là, Messieurs, un choix des plus heureux sous tous les rapports. Depuis peu de temps parmi nous, M. Ausset a su déjà s'attirer la sympathie de tous ceux qui le connaissent, et ses nouvelles fonctions, en nous l'attachant davantage, lui permettront de nous faire mieux profiter de son profond savoir et de sa grande expérience.

« M. Martel, que vous avez nommé secrétaire-adjoint, arrive précédé de la réputation d'un travailleur sérieux, et nous savons d'avance que nous pouvons compter sur lui.

« De nouveaux sociétaires sont venus se joindre à nous. Ils sont jeunes, pleins d'entrain, et leur mérite nous est un sûr garant de la valeur des travaux qu'ils ne manqueront pas de nous communiquer.

« Mais le plus jeune et le plus actif de tous, Messieurs, c'est encore notre nouveau président. Vous connaissez mieux que moi l'honorale docteur Plantier, et vous savez quel zèle et quel dévouement il met au service de la société. Si ses cheveux ont blanchi, si le fourreau a reçu quelques secousses dans le cours de sa carrière déjà longue, son âme est toujours ardente et jeune et la lame est restée brillante et souple comme aux beaux jours de ses vingt ans. Il nous va falloir compter avec son enthousiasme juvénile. Il voudra nous communiquer à tous un peu de ce diable au corps qui l'anime, et si nous ne travaillons pas avec lui, c'est que nous y mettrons de la mauvaise volonté.

« Je regrette avec vous, Messieurs, qu'une indisposition passagère l'ait empêché d'assister aujourd'hui à la séance, et lui adresse en votre nom et au mien nos meilleurs souhaits pour son prompt rétablissement. »

Il cède ensuite le fauteuil présidentiel à M. Ausset.

M. le vice-président remercie tout d'abord la Société du témoignage non équivoque de sympathie qu'elle vient de

Digitized by Google

lui donner, et l'assure de tout son concours et de tout son dévouement.

Il cède ensuite la parole à M. Troulhias qui, pendant une heure et demie, nous intéresse vivement avec les *Ruines de St-Germain de Montaigut.*

Sa communication, pleine d'intérêt au point de vue historique, se fait remarquer par ses saillies et ses bons mots.

La Société en décide l'insertion au bulletin (1).

Pour le Président,

Le Secrétaire, E. DELFIEU.

Le Vice-Président, AUSSET.

Séance du 14 Février 1891.

Présents : MM. Plantier président, Oberkampff, Boissier, Gros, Alphandéry, Martel et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une lettre de M. Rigaud donnant sa démission de membre résidant.

En prenant possession de sa 3me présidence, M. le Dr Plantier explique l'émotion qu'il éprouve en pensant à ceux qui l'avaient nommé pour la première fois.

Il déplore que la mort en ait ravi un certain nombre et

(1) Voir à la table des matières.

Digitized by Google

que l'usure de la vie empêche quelques autres de venir à nos réunions. Puis il expose les idées qui avaient présidé à la fondation de la Société.

Il reconnaît qu'il a été beaucoup fait, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. A son avis, il faudrait réunir tous les documents possibles pour servir à l'histoire de notre temps, faire la nomenclature des supertisitions locales et des usages locaux, conserver la trace de tout ce qui a été fait à Alais ou par les Alaisiens.

A ce sujet il exprime le désir qu'un monument élevé sur la place de la République, où se tient le marché aux cocons, perpétue le souvenir des travaux de M. Pasteur, touchant les vers à soie.

Il fait un appel pressant pour que les séances ordinaires de la Société ait lieu une fois par semaine, le samedi, du 1er octobre au 1er Mai, et au moins une fois par mois, le reste de l'année, conformément d'ailleurs à l'article 1er du règlement.

En terminant M. le président annonce qu'il proposera quelques nominations de membres honoraires pour acquitter les dettes de reconnaissance de la Société.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Président*, PLANTIER.

Séance du 21 Février 1891.

Présents : MM. Plantier, président, Oberkampff, Gros, Alphandéry, Martel, Zaleski et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

La Société a reçu du ministère de l'Instruction publique, une circulaire faisant connaître que l'ouverture de la 15e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements est fixée au mardi 19 mai prochain.

Il est décidé que 100 exemplaires du bulletin de 1889 seront mis en vente au prix de 4 francs, et qu'une remise de 25 0/0 sera accordée aux libraires.

Ensuite M. Gros raconte une épisode de la guerre de 1870.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Président,* PLANTIER.

Séance du 28 Février 1891.

Présents : MM. Alphandery, Oberkampff, Gros, Zaleski et Delfieu.

M. le docteur Alphandéry occupe le fauteuil de la présidence

Le procès-verbal de la dernière séance esr lu et adopté.

MM. Alphandéry et Gros présentent M. Marguerit photographe comme membre non résidant, et MM. Alphandéry et Oberkampff, M. le curé Rouvière comme membre non résidant.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *P. le Président,* Docteur ALPHANDERY.

Digitized by Google

Séance du 7 Mars 1891.

Présents: MM. Plantier, président, Ausset, Alphandéry, Oberkampff, Gros, Zaleski et Delfieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les membres présents n'étant pas en nombre pour procéder à l'élection des candidats présentés le 28 février, il est décidé qu'une deuxième convocation sera faite conformément aux prescriptions du 3me alinéa de l'article 3 des statuts.

M. Alphandéry fait connaître que M. le Maire d'Alais a versé la somme de 300 francs pour les 150 bulletins qui lui ont été remis.

Il est décidé qu'à l'avenir le bulletin de la Société sera adressé, à titre gracieux, au lycée J.-B. Dumas et à l'Ecole des Maîtres-Mineurs.

M. Plantier cède ensuite le fauteuil présidentiel à M. Ausset, et nous fait deux intéressantes communications la première sur les Ecuries d'Augias, et la seconde sur les Misères de l'humanité.

Le Secrétaire, E. DELFIEU.

Le Président, PLANTIER.

Digitized by Google

Séance du 14 Mars 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Alphandéry, Oberkampff, Gros, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une lettre du directeur de l'*Intermédiaire* l'informant que la proposition d'échange qui lui avait été faite par la Société, n'a pu être accueillie par l'administration du journal.

A l'unanimité, M. Marguerit, photographe, et M. le curé Rouvière, sont élus membres non résidants.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Vice-Président,* AUSSET.

Séance du 21 Mars 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Gros, Boissier, Alphandéry, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Auphan adresse à la Société quelques programmes et quelques circulaires de l'Association pyrénéenne, relatifs au prochain congrès de Bordeaux.

L'Association belge de photographie ne peut accepter

Digitized by Google

l'échange qui lui avait été proposé et exprime des regrets.

Le ministre de l'Instruction publique fait connaître que l'ouverture du congrès des sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, le 19 mai, à 2 heures précises.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Vice-Président*, AUSSET.

Séance du 4 avril 1891.

Présents : MM. Oberkampff, Alphandéry, Zaleski et Delfieu.

M. Alphandéry est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu la démission de M. Gall Henri, ingénieur-chimiste à Villers (Oise).

MM. Oberkampff et Alphandéry présentent M. Ichon, ingénieur en chef des Mines, directeur de l'Ecole des Maîtres-Mineurs, comme membre non résidant.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *P. le Président*, Docteur ALPHANDÉRY.

Digitized by Google

Séance du 11 Avril 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Gros, Alphandéry, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu un volume sur les *Mammifères de la France*, considérés au point de vue utilitaire.

Ce don gracieux est fait par l'auteur, M. A. Bouvier. La Société lui vote des remerciements.

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes nous a adressé, par l'intermédiaire du ministère de l'Instruction publique, le tome XII de ses *Annales*.

Le ministère de l'Instruction publique a accusé réception des 80 exemplaires du *Mémorial des Fêtes d'Alais*, qui lui avaient été adressés par le bibliothécaire.

P. le Président,

Le Secrétaire, E. DELFIEU.

Le Vice-Président, AUSSET.

Séance du 2 Mai 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Gros, Zalesky Alphandéry et Delfieu.

M. Ausset préside.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité, M. Ichon, présenté le 4 avril, est nommé membre non résidant.

M. le docteur Alphandéry présente, au nom du docteur Alexandrowicz, un nouveau modèle de fer à souder qui utilise le principe du thermocautère Paquelin.

M. le docteur Alphandéry rappelle en vertu de quel mécanisme et comment fonctionne l'appareil de Paquelin et il explique les modifications que devait présenter cet instrument pour être employé à la soudure.

Le modèle d'essai que fait fonctionner en séance M. le docteur Alphandéry, se compose d'une mince coque de platine recouverte d'une lame de fer qui se trouve enchâssée elle-même dans le cuivre du fer à souder.

Cet ensemble se trouve supporté par un manche robuste disposé de telle sorte que l'effort de la pression ne soit pas supporté par la coque de platine, mais par une tige reliée au manche, et qui offre un point d'appui au cuivre rouge de l'appareil.

La partie en fer qui sépare le cuivre du platine a pour but d'empêcher l'alliage du platine avec le cuivre ou avec le mélange qui est employé pour la soudure.

Le fer à souder de M. le docteur Alexandrowicz, présente l'avantage d'être rapidement mis en état de fonctionner et de pouvoir ensuite servir pendant plusieurs heures, en entretenant l'incandescence du platine, soit à l'aide d'une soufflerie mise en mouvement par le pied ou par la main, soit, dans l'industrie, au moyen d'une pompe.

Comme l'appareil n'est pas mis sur le feu, il reste toujours propre.

Le fer à souder de M. le docteur Alexandrowicz revient à un prix relativement élevé, à cause du platine qui entre

Digitized by Google

dans sa composition ; mais les avantages réels qu'il présente compensent bien cet inconvénient.

P. le Président,
Le Vice-Président,
AUSSET.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

Séance du 9 mai 1891

Présents : MM. Ausset, vice-président, Gros, Alphandéry, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société donne pleins pouvoirs à M. le docteur Alphandéry pour résilier le bail en cours.

P. le Président,
Le Vice-Président,
AUSSET.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

Séance du 16 Mai 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Alphandéry, Gros, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Alphandéry informe la Société que le bail en cours a été résilié aux conditions suivantes :

Paiement d'une année de loyer et abandon au propriétaire des appareils à gaz.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu dans le nouveau local.

P. le Président,

Le Secrétaire, *Le Vice-Président*,

E. DELFIEU. AUSSET.

Séance du 30 Mai 1891.

Présents : MM. Alphandéry, Oberkampff, Gros, Espérandieu, Zaleski, Maumejean, Troulhias, Monteils et Delfieu.

M. Alphandéry préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le docteur Alphandéry offre à la Société, au nom du docteur Plantier, un crâne trouvé à Malataverne.

Sur la proposition du bibliothécaire, qui fait remarquer que depuis trois ans aucun crédit n'a été affecté à la reliure, une somme de 200 francs est votée à cet effet.

M. Gros est chargé de faire installer le gaz.

Au sujet du nouveau local, des remerciements sont votés à M. Espérandieu, qui nous l'a offert gracieusement pendant qu'il était à la tête de la municipalité, à M. Gros,

Digitized by Google

qui l'a fait aménager, et à MM. Alphandéry et Zaleski qui ont présidé aux opérations de déménagement et de réinstallation.

Le Secrétaire, — E. DELFIEU.

P. le Président, — Le docteur ALPHANDÉRY.

Séance du 6 Juin 1891.

Présents : MM. Ausset, Gros, Labbé, Monteils et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Monteils fait don à la Société d'une marne éocène, trouvée au quartier dit « Le Lac d'Alais », Gard, commune de Saint-Hippolyte-de-Caton, à 100 mètres à droite de la route d'Alais à Euzet-les-Bains, au dixième kilomètre.

Il est décidé que le banquet annuel aura lieu le 20 juin.

P. le Président,

Le Secrétaire, — E. DELFIEU.

Le Vice-Président, — AUSSET.

Séance du 13 Juin 1891.

Présents : MM. Ausset, Alphandéry, Gros, Boissier, Zaleski et Delfieu.

Digitized by Google

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, lui faisant connaître qu'elle tiendra son 20me congrès à Marseille, et l'invitant à envoyer un délégué.

M. le docteur Alphandéry est nommé délégué.

Sur la proposition du bureau, le banquet de la Société, qui avait été fixé au 20 de ce mois, est renvoyé à une date ultérieure, par suite de l'état de santé du président, M. le docteur Plantier.

M le docteur Alphandéry propose la création d'une section de photographie. Il fait remarquer que la Société Scientifique d'Alais compte un assez grand nombre d'amateurs photographiques et il estime, qu'à plusieurs points de vue, il y aurait intérêt à les grouper.

Une organisation de ce genre permettrait, en effet, aux adhérents de causer entre eux photographie d'une façon suivie, de discuter utilement des diverses méthodes, et de se communiquer réciproquement leurs résultats.

L'utilité du document photographique est aujourd'hui indiscutable en matière de sciences. La nouvelle section est donc appelée à rendre des services dans certaines recherches entreprises par des membres de la Société.

Le docteur Alphandéry termine en donnant lecture d'une lettre du docteur Plantier, qui approuve l'idée de la création d'une section de photographie, et offre, à cette occasion, un appareil d'agrandissement ainsi qu'une série de vues d'Egypte, pour projections.

Digitized by Google

LETTRE DU DOCTEUR PLANTIER, PRÉSIDENT.

« Malataverne, le 11 juin 1891.

« Mon cher Alphandéry.

« Je sais que vous vous proposez de faire une section de photographie à la Société Scientifique.

« Comme son président fondateur, je ne puis être étranger à ce qui peut la rendre utile. Je joins mon concours à votre initiative, et j'offre, pour le moment, un appareil d'agrandissement et les projections de ma collection d'Egypte, plus quelques petits appareils dont vous viendrez prendre livraison avec Zaleski.

« Enfin, on pourrait vous chercher les quelques clichés du vieil Alais que je possède.

« Tout à vous,

« *Signé* : A. PLANTIER. »

« P. S. J'ai envie de donner, pour le jour du banquet, ma collection d'armes Canaques et d'Afrique, plus les anciennes années de la *Revue Scientifique*. »

La Société vote des remerciements à M. le docteur Plantier. Elle approuve le projet formulé par M le docteur Alphandéry et le prie d'arrêter, de concert avec M. le docteurZaleski, le règlement de la section de photographie.

Sur la proposition du Bureau, le Comité de l'Alliance française est autorisé à tenir ses séances dans le local de la Société Scientifique.

P. le Président,

Le Secrétaire, — *Le Vice-Président*,

E. DELFIEU. — AUSSET.

Digitized by Google

Séance du 4 Juillet 1891.

Présents : MM. Alphandéry, Gros, Boissier, Trouilhas, Zaleski et Delfieu.

M. Alphandéry est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Zaleski offre, au nom du docteur Plantier, un livre ayant pour titre *La Ferrotypie*, par Drouin, et deux appareils photographiques pour épreuves, auxquels il manque quelques pièces.

M. le docteur Alphandéry fait connaître dans quel sens il a l'intention de rédiger les statuts de la section de photographie en adoptant, dans leurs grandes lignes, les statuts de la Société française de photographie.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

P. le Président,
Docteur ALPHANDÉRY.

Séance du 11 Juillet 1891.

Présents : MM. Alphandéry, Zaleski, Boissier, Gros et Delfieu.

M. le docteur Alphandéry est désigné pour présider la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le docteur Alphandéry donne lecture des statuts de la section de photographie.

Ces statuts sont adoptés sans observations (voir le registre des procès-verbaux de la Section de photographie).

A l'unanimité sont nommés membres du bureau de la section de photographie, M. Francezon, président, et M. le docteur Alphandéry, secrétaire.

Le Secrétaire, — *P. le Président,*
E. DELFIEU. — Docteur ALPHANDÉRY.

Saénce du 10 Octobre 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Gros, Troulhias, Boissier, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce, d'une voix émue, le décès de M. Alphandéry.

La Société décide d'assister en corps aux obsèques, vote les fonds nécessaires à l'achat d'une couronne et lève la séance en signe de deuil.

P. le Président,
Le Secrétaire, — *Le Vice-Président,*
E. DELFIEU. — AUSSET.

Digitized by Google

Séance du 17 Octobre 1891.

Présents : MM. Boissier, Gros, Troulhias Monteils, Zaleski, Espérandieu, capitaine, et Delfieu.

M. Boissier est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société d'Etudes des Sciences naturelles, de Nimes, nous invite à lui faire parvenir, en vue d'un travail d'ensemble, nos travaux d'archéologie préhistorique concernant le département du Gard.

MM. Gros et Pin Emile présentent M. Martel-Teulon, président du Tribunal de commerce, comme membre, résidant.

MM. Ausset et Delfieu, M. Malzac, notaire, et M. Prost ingénieur au corps des Mines, comme membres résidants.

MM. Ausset et Maumejan, M. Valran, professeur d'histoire, comme membre non résidant.

MM. Ausset et Delfieu, M. Lévy Frédéric, comme membre non résidant.

Le Bureau, M. Zaleski, membre non résidant, comme membre résidant.

Il est décidé que la Société sera convoquée spécialement en vue de modifier l'article premier de son règlement intérieur.

M. Delfieu fait une communication sur des modifications qu'il a apportées au récepteur Morse, en vue de lui faire remplir, outre ses fonctions ordinaires, celles d'une sonnerie à mouvement d'horlogerie.

Il est décidé que ce travail sera inséré au Bulletin (1).

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *Le Président,* E. BOISSIER.

(1) Voir la table des matières.

Digitized by Google

Séance du 24 Octobre 1891.

Présents : MM. Ausset, vice-président, Roux, Pin Emile, Maumejean, Labbé, Monteils, Troulhias, Martel, avocat, Martel-Teulon, Espérandieu Emile, Boissier, Gros, Zaleski, et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les membres présents n'étant pas en nombre pour procéder valablement à l'élection des candidats présentés le 17 courant, les opérations du scrutin sont renvoyées à la prochaine séance, conformément aux prescriptions du 3me alinéa de l'article 3 des statuts.

A l'unanimité des membres présents, la Société, spécialement convoquée pour cela, décide que ses séances ordinaires auront lieu, dorénavant, le jeudi, et modifieen conséquence, l'article premier de son règlement intérieur.

La parole est ensuite donnée à M. Gros pour une communication sur la ville d'Alais.

Son étude est divisée en deux parties : la première traite des origines de notre cité et de ses développements successifs, et la seconde, des vieux quartiers et des moyens de les préserver d'une fin imminente.

Rien n'est plus intéressant que la méthode suivie par notre honorable confrère pour déterminer l'emplacement où fut bâtie la première maison, où fut édifiée la première église, et pour expliquer cette harmonie remarquable que présente le plan de notre vieil Alais.

Cette méthode, toute d'observation, consiste à demander à la nature et aux besoins de l'humanité les renseignements qu'on ne peut se procurer ailleurs.

Digitized by Google

La solution proposée par M. Gros pour assurer l'existence des vieux quartiers est rationnelle.

Aussi, la Société émet-elle le vœu que cette solution soit l'objet d'une étude approfondie.

Elle décide, en outre, que le Mémoire de M. Gros sera inséré au Bulletin (1).

Prenant de nouveau la parole, M. Gros fait remarquer que les ponts actuels sont en grande partie la cause des inondations que la ville d'Alais a eu à subir depuis qu'ils sont construits.

Les ponts, en effet, constituent des barrages partiels et provoquent, en amont, l'élévation du niveau de l'eau.

Il est donc nécessaire de diminuer leur masse.

A cet effet, M. Gros propose de démolir les arches en pierre de chacun d'eux et de les remplacer par un tablier métallique, dont les supports s'appuieraient sur les piles existantes.

Ainsi modifiés, les ponts ne feraient plus obstacle au libre mouvement des eaux, dont le niveau, pendant les grandes crues, se trouverait, par suite, sensiblement abaissé.

Il est permis de supposer que l'inondation de 1846 eût été sans importance pour Alais si, à cette date, les ponts eussent été transformés dans le sens indiqué ci-dessus

M. Gros fait remarquer, en outre, que la ville d'Alais peut être inondée par d'autres eaux que celles de la rivière. Il explique ce fait de la manière suivante :

Pendant les grandes crues le niveau des eaux du Gardon est supérieur à celui du sol de la ville. Si à ce moment un fort orage éclate sur Alais, les eaux pluviales ne pouvant plus s'écouler dans la rivière, inondent tous les quartiers bas de la ville et du Tempéras.

---

(1) Voir la table des matières.

Digitized by Google

Pour remédier à ces inconvénients M. Gros propose de prolonger, d'une longueur suffisante, le grand égout collecteur de manière à ce qu'il aille déboucher à un point du Gardon dont le niveau des hautes eaux, pendant les crues, soit inférieur à celui du point le plus bas de la ville.

Les eaux pluviales auraient ainsi un écoulement naturel.

Par suite de l'insuffisance de notre réseau d'égouts, la ville basse peut encore être inondée par les eaux pluviales sans que le Gardon sorte de son lit.

Pour éviter les inondations de ce genre dont les habitants des bas quartiers ont tant à souffrir, M. Gros propose d'établir un premier égout collecteur qui, ayant son origine à l'intersection de la rue Soubeyranne, et de la rue Raymond-Pellet, suivrait cette dernière jusqu'à la rue Peyrollerie, passerait au pied du clocher de la cathédrale, longerait la basse place St-Jean, et irait ensuite se souder à l'égout de la rue des Mourgues.

Un deuxième égout partant de l'extrémité de la rue St-Vincent, (au droit de la maison Rivière-Dejean), longerait cette voie jusqu'au Lycée, et de là, irait rejoindre l'égout du boulevard Gambetta, communiquant directement avec le grand égout collecteur de la chaussée.

Selon M. Gros, ces deux nouveaux égouts mettraient la ville à l'abri de toute inondation locale, et la Société est de son avis.

En résumé, pour soustraire la ville à l'action dévastatrice des eaux, d'après M. Gros, trois choses seraient nécessaires :

1° Transformer les ponts.

2° Construire deux égouts secondaires.

3° Prolonger le grand égout collecteur.

P. le Président,

Le Secrétaire, *Le Vice-Président*,

E. DELFIEU. AUSSET.

Digitized by Google

Séance du 5 Novembre 1891.

Présents : MM. Ausset, Duffès, Boissier, Gros, Maumé-jean, Monteils, Troulhias, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

La Société a reçu :

1° Une lettre de M. Borel, compositeur de musique, demandant un exemplaire du *Mémorial des Fêtes d'Alais*.

2° Une lettre de M. Malinowski, professeur en retraite à Cahors et membre fondateur de la Société, réclamant le deuxième Bulletin de 1870, le premier de 1872, et le deuxième de 1874.

3° Une carte postale de M. Lucien Gap, instituteur public, à Vitrolles par Grandbois (Vaucluse): sollicitant un exemplaire du Bulletin 1870,. dans lequel se trouve inséré un travail de M. Charvet, intitulé : « Etude généa-« logique sur la première maison d'Uzès et sur le pouvoir « féodal des Evêques, des Vicomtes et des Consuls de cette « ville ».

4° Une lettre de l'*Echo de l'Auxois* exprimant le désir qu'un article ayant pour titre : « De l'Alesia dont il est fait « mention dans la vie de saint Germain d'Auxerre, écrite « par le prêtre Constance », article dû à M. Louis Chamboredon et inséré au Bulletin de 1872, lui soit adressé.

La Société décide que les Bulletins demandés par MM. Borel et Malinowski seront expédiés à titre gracieux, qu'en raison de sa rareté celui de 1870 sera communiqué à M. Lucien Gap, avec prière de le renvoyer le plus tôt possible, et qu'une copie de l'article de M. Louis Chamboredon sera adressée à l'*Echo de l'Auxois*.

A l'unanimité, sont nommés membres résidants, MM.

Digitized by Google

Martel-Teulon, Malzac, Prost et Zaleski ; membres non résidants, MM. Valran et Lévy Frédéric.

MM. Gros et Zaleski présentent M. Ménagé, directeur de l'Usine à gaz, comme membre résidant.

P. le Président,

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

E. DELFIEU. AUSSET.

Séance du 12 Novembre 1891.

Présents : MM. Ausset, Duffès, Labbé, Francezon, Gros, Troulhias et Delfieu.

M. Ausset occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société a reçu une lettre de M. Borel accusant réception du Bulletin qui lui a été adressé.

Les membres présents n'étant pas en nombre pour procéder valablement à l'élection du candidat présenté le 5 courant, les opérations du scrutin sont renvoyées à la prochaine séance.

P. le Président,

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

E. DELFIEU. AUSSET.

Digitized by Google

Séance du 19 Novembre 1891.

Présents: MM. Ausset, Duffès, Labbé, Gros, Boissier, Troulhias, Zaleski et Delfieu.

M. Ausset préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité, M. Ménagé, directeur de l'Usine à gaz est nommé membre résidant.

MM. Ausset et Delfieu présentent M. Crespon comme membre résidant.

P. le Président,
Le Vice-Président,
AUSSET.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

Séance du 26 Novembre 1891.

Présents: MM. Ausset, Boissier, Gros, Duflès, Labbé, Troulhias et Delfieu.

M. Ausset occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les membres présents n'étant pas en nombre pour procéder valablement à l'élection de M. Crespon, présenté à la séance du 19 courant, les opérations du scrutin sont renvoyées à la prochaine séance, conformément aux prescriptions du 3me alinéa de l'article 3 des statuts.

P. le Président,
Le Vice-Président,
AUSSET.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

Digitized by Google

Séance du 3 Décembre 1891.

Présents MM. Ausset, Boissier, Oberkampff, Rivière-Dejean, Gros, Troulhias, Zaleski, Maumejean, Paul et Delfieu.

M. Ausset occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité, M. Crespon, directeur des Fonderies et Forges de Tamaris est nommé membre résidant.

M. Gros fait une communication sur l'enseignement du dessin géométrique dans les écoles primaires.

Une copie du Mémoire dont il donne lecture, a été adressée, en 1884, à M. l'Inspecteur général des Ecoles de dessin.

M. Rivière-Dejean propose que les dames soient invitées, une fois par mois, aux réunions de la Société.

Après une discussion à laquelle la plupart des membres prennent part, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

P. le Président,
Le Vice-Président,
AUSSET.

Le Secrétaire,
E. DELFIEU.

Séance du 10 Décembre 1891.

Présents :MM. Duffès, Maumejean, Oberkampff, Boissier, Gros, Zaleski et Delfieu.

Digitized by Google

M. Duffès est désigné pour présider la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'unanimité des membres présents, la Société, spécialement convoquée à cet effet, décide que l'alinéa suivant sera ajouté à l'article 13 de son règlement intérieur.

« *Il pourra y avoir, en outre, des Séances mensuelles* « *publiques* ».

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *P. le Président,* DUFFÈS.

Séance du 17 Décembre 1891.

Présents : MM. Labbé, Gros, Zaleski, Duffès et Delfieu.

M. Labbé est désigné pour présider la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *P. le Président,* LABBÉ.

Séance du 24 Décembre 1891.

Présents : MM. Labbé, Boissier, Gros, Duffès, Zaleski et Delfieu.

M. Labbé est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire, E. DELFIEU. — *P. le Président,* LABBÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERFECTIONNEMENTS

APPORTÉS

à l'Appareil Morse

En vue de lui faire remplir, outre ses fonctions ordinaires, celles d'une sonnerie à mouvement d'horlogerie.

PAR M. E. DELFIEU

Receveur des Postes et des Télégraphes à Alais

Les principaux organes de la sonnerie à mouvement d'horlogerie se trouvant dans le récepteur Morse, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de réunir les deux appareils en un seul et de réaliser ainsi une économie sensible.

Après avoir sérieusement étudié la question, je me suis arrêté à la solution suivante :

Digitized by Google

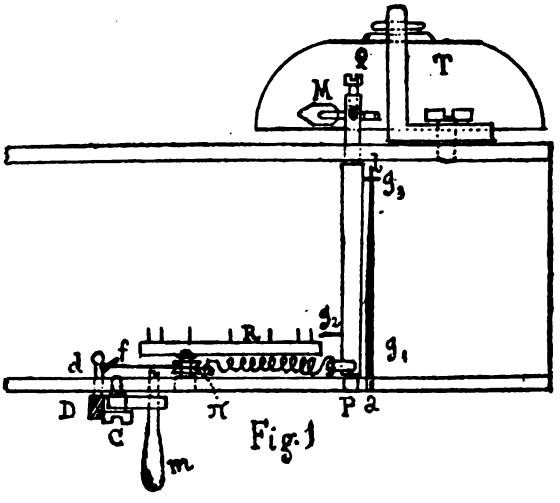

Fig. 1

A la roue R, (fig. 1), calée sur le troisième axe du récepteur Morse, en donnant le numéro 1 à celui du barillet, sont fixés douze tourillons. A côté de cette roue, se trouve un axe P Q portant trois goupilles g_1, g_2 et g_3 et un marteau M, à son extrémité postérieure Q. A deux millimètres de l'axe P Q se trouve un ressort-tige *ab*, dont l'extrémité *b* appuie sur la goupille g_3. Un petit doigt *d*, fixé à l'extrémité du levier *m*CD servant à soulever le rouleau rugueux, traverse, en *o*, la platine antérieure, (fig. 1 et 2).

Digitized by Google

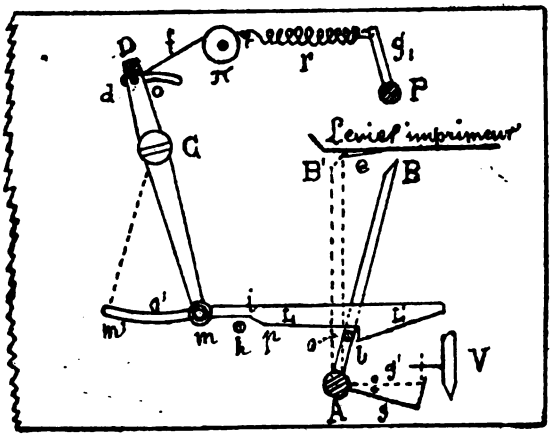

Fig. 2

Un fil de soie *f*, attaché au doigt *d*, et un ressort à boudin *r*, fixé à la goupille g_1, servent à lier le levier *m*CD à l'axe PQ. Le lien *fr* est guidé par une petite poulie π.

Dans la position des fig. 1 et 2, la goupille g_2 est en dehors des tourillons, les rouleaux à surface rugueuse sont tangents et la réception n'est nullement gênée.

Si on pousse la manette *m* vers la gauche, à travers l'ouverture longitudinale *o* le petit doigt *d* se meut en sens inverse, le lien *fr* se détend et l'axe PQ, sous l'action du ressort-tige *ab*, reprend sa position normale ; la goupille g_2 se trouve alors dans le plan des tourillons.

Quand la roue R tourne, l'un des tourillons entraîne la goupille g_2, l'axe PQ tourne de droite à gauche et le marteau M, placé à l'intérieur du timbre T, se soulève.

Digitized by Google

Mais il arrive un moment où le tourillon considéré abandonne la goupille g_2 ; aussitôt l'axe PQ, pressé par le ressort tige *ab*, tourne brusquement de gauche à droite et le marteau M vient frapper sur le bord intérieur du timbre, placé à une distance convenable derrière la platine postérieure.

Il est clair d'ailleurs que chaque tourillon produit les mêmes effets et que la sonnerie fonctionne tant que l'appareil déroule.

Pour que le problème soit entièrement résolu, il faut que le récepteur soit ouvert par le courant.

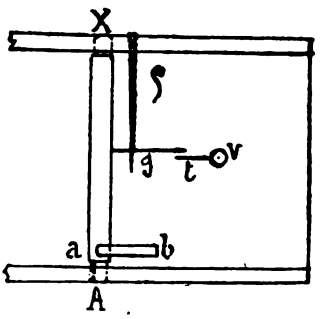

Fig. 3

Les figures 2 et 3 représentent l'ensemble du système qui ferme et ouvre l'appareil : AX, (fig. 3), est un axe placé à 5 centim. 5 de la droite et à 1 centim. 2 du massif du récepteur. Il porte une goupille *g* coudée à angle droit à son extrémité. Quand cette goupille occupe une position horizontale, elle arrête la tige *t* plantée dans le pied V de l'axe du volant ; l'appareil est alors fermé. Quand sa position est oblique, elle ne fait plus obstacle à la tige *t*, et l'appareil est ouvert. L'axe AX porte un

Digitized by Google

bras AB,(fig.2), *ab* (fig.3),qui peut occuper deux positions AB et AB' (fig. 2). Si on le fait passer de la position AB à la position AB', dans sa course, son extrémité B, taillée en biseau, rencontre un petit épaulement *e* soudé au couteau de l'armature, le soulève et le franchit. Immédiatement l'épaulement *e* retombe et arrête le bras AB. Dans cette position, AB', la goupille *g* est horizontale et l'appareil est fermé. A la première émission de courant qui traverse les bobines, le couteau se soulève et l'épaulement *e* abandonne l'extrémité du bras AB'. Sous l'action du ressort-tige *p*, le système formé par le bras AB, l'axe AX et la goupille *g*, reprend sa position normale et l'appareil s'ouvre. Aussitôt la sonnerie est actionnée et fonctionne jusqu'à ce qu'on vienne l'arrêter ou jusqu'à détente complète du ressort-moteur.

Réduit à ces éléments, le système exige deux manœuvres pour se mettre sur sonnerie, la première tendant à arrêter l'appareil, et la seconde, à soulever le cylindre d'entraînement.

Ces deux mouvements ont été combinés en un seul à l'aide du mécanisme décrit ci-après :

Une espèce de bielle en forme de loqueteau LL', (fig. 2), est fixée, par son extrémité gauche, à la manette *m* du levier servant à soulever le rouleau rugueux, tout en étant mobile verticalement autour de ce point d'attache. Quand le bras AB occupe sa position extrême à droite, la bielle repose sur une petite tige 0 fixée au bras AB' Le bec *b* se trouve alors à une petite distance de cette tige; Quand la manette passe de la position *m* à la position *m* la bielle rencontre bientôt la tige 0 et entraîne le bras AB jusqu'à ce qu'il ait dépassé sa position verticale. A ce moment le plan incliné *ip* rencontre une goupille *h* fixée à la platine antérieure, et force le loqueteau à s'élever assez pour abandonner le bras AB, qui va alors se

Digitized by Google

placer contre l'épaulement *e* du levier d'impression, suivant AB'. Quand, après le passage d'un courant, le bras AB retombe et que l'on porte la manette à sa première position, la bielle glisse, d'abord sur la goupille *h*, puis sur la tige θ, et reprend la position indiquée dans la figure.

Pour l'intelligence de la description, le levier d'échappement AB, la bielle LL', les goupilles *g* et g_1 et le ressort à boudin *r*, ont été représentés, dans la fig. 2, comme étant situés en avant de la platine antérieure ; en réalité tous ces organes sont placés à l'intérieur de l'appareil.

La partie de la manette *m* qui pénètre dans la branche inférieure du levier *m*CD, a été rallongée de 8 millimètres. Le petit doigt ainsi formé traverse la platine antérieure suivant *o'*, (fig. 2) ; c'est à lui qu'est articulée la bielle LL'.

Sans nuire au bon fonctionnement du récepteur, ces quelques additions faites à l'appareil Morse, constituent un système de sonnerie à mouvement d'horlogerie, ayant l'avantage de ne pas être embarrassant, de coûter très peu, et permettant de supprimer les communications et accessoires relatifs aux sonneries actuellement en usage.

E. DELFIEU

Receveur des Postes et des Télégraphes à Alais.

Digitized by Google

ETUDE SUR LA VILLE D'ALAIS

par M. A. GROS, architecte.

CHAPITRE PREMIER

Origines de la Ville : ses agrandissements successifs

Le temps et la volonté de l'homme sont insuffisants pour effacer complètement le passé.

Pénétré de cette pensée, nous avons essayé de reconstituer l'histoire de notre vieille cité jusqu'à ses plus lointaines origines, bien que les documents les plus anciens ne soient pas antérieurs au XII^e^ siècle.

A l'exemple des explorateurs qui vont à la recherche des sources d'un grand fleuve, nous procèderons du connu à l'inconnu.

Partant des faits qui se passent de nos jours, nous

Digitized by Google

remonterons le cours des âges, guidé d'abord par les documents précis qui nous sont parvenus ; quand ceux-ci nous feront défaut, nous interrogerons les pierres, témoins de la première enfance de nos vieilles rues, et lorsque ces pierres deviendront muettes à leur tour, nous nous adresserons à ce vieux sol alaisien, qui a tout vu, et nous le prierons humblement de vouloir bien nous raconter l'histoire du passé.

En 1821, un plan de la ville d'Alais fut dressé par les soins de la Municipalité. Ce travail fut fait avec une grande exactitude, et nous devons ajouter qu'il nous a puissamment aidé dans nos recherches.

Un plan de la Ville fut également dressé, en 1762, par M. Bonal-Olive, aïeul de M. Emile Pin, qui a bien voulu nous le confier.

Comparant ces deux documents, nous avons facilement constaté qu'aucun changement n'avait été apporté dans les dispositions générales de la cité entre ces deux dates.

Le plan de 1821 n'est que la reproduction de celui de M. Bonal, augmenté des faubourgs nouvellement construits.

Le plan de 1762, outre ces dispositions générales, nous indique très exactement la position des anciens remparts avant le siège qu'Alais eut à soutenir contre Louis XIII, en 1629, la ligne suivie par ces mêmes remparts lors de leur agrandissement sous Louis XV, et le Fort actuel, édifié en 1688, sur l'emplacement même du château des Barons.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous allons indiquer sommairement la ligne parcourue par les premiers remparts, c'est-à-dire ceux qui existaient encore en 1629.

Digitized by Google

Partant de l'extrémité de la Roque, ils suivaient l canal du Vieil-Hôpital, atteignaient Berthole, longeaient le Gardon jusqu'au Pont-Vieux, remontaient le long des Casernes, laissant à droite la rue Beauteville, traversaient la rue St-Vincent et se dirigeaient ensuite, presque en ligne droite, sur l'enceinte générale des anciens châteaux, à laquelle ils se reliaient non loin du Théâtre actuel.

De ce point, l'enceinte des châteaux remontait vers la Maréchale pour redescendre ensuite sur le flanc septentrional de la colline et se souder à la Roque, notre point de départ.

La population s'étant sensiblement accrue sous Louis XV, la partie des remparts comprise entre le Pont-Vieux et le Théâtre fut abandonnée, et de nouveaux murs remplacèrent les anciens.

Partant du Pont-Vieux, les nouveaux remparts coupèrent en biais la place de la République, remontèrent la rue Docteur-Serre, traversèrent la rue St-Vincent, se pousuivirent jusqu'à la place de l'Etoile, et de là, longeant la rue de l'Hôtel-de-Ville, allèrent à leur tour se souder à l'enceinte des châteaux au point où se trouve actuellement la grille de M. de Roux-Larcy.

Le Fort ayant été exécuté vers cette époque, l'enceinte des châteaux fut démolie et remplacée par les fortifications existantes qui relient la Roque au point de soudure que nous venons d'indiquer.

A l'intérieur des remparts de la Ville, le château primitif des Barons était protégé par une enceinte fortifiée que nous voyons nettement indiquée dans une carte déposée au ministère de la Guerre où sont représentées les fortifications de notre cité avant le siège.

Digitized by Google

L'enceinte du château suivait le périmètre du mamelon qui domine la Ville et au centre se trouvait le Donjon, que les auteurs désignent sous le nom de Tour Péletine.

Vers le XIIme siècle, la terre d'Alais ayant été divisée entre les Barons d'Alais et la maison Bernard d'Anduze, le nouveau seigneur fit élever à son tour un château sur le versant méridional de la colline, aujourd'hui le Bosquet, dont l'entrée se trouvait dans le prolongement de la rue Raymond-Pelet, et, comme le château des Barons, celui des Seigneurs d'Anduze reçut une enceinte fortifiée. Puis, ces enceintes particulières elles-mêmes, destinées à protéger les châteaux l'un contre l'autre, furent entourées d'une enceinte générale qui sépara la demeure des Seigneurs du restant de la Ville.

Deux enceintes semblent avoir existé, la première remontant évidemment à l'époque du partage de la terre d'Alais, et la deuxième qui fut probablement exécutée au XIVme siècle.

De la première, aucune trace n'est parvenue jusqu'à nous. Ce qui fait supposer son existence, c'est le nom même de la rue Soubeirane, qui signifie rue haute, rue souveraine, c'est-à-dire rue la plus voisine de la demeure des Seigneurs ; de même que la rue du Barri indique la voie qui longe les remparts extérieurs.

Cette hypothèse a, en outre, l'avantage d'expliquer clairement un croquis de cette partie de la ville qui fut fait vers le milieu du XVIIme siècle, au cours d'un procès intervenu entre les RR. PP. Capucins et le Baron d'Alais, au sujet d'une délimitation de terre remontant à l'époque du partage de la Seigneurie d'Alais, limite qui avait pour point de départ la garenne du Baron, laquelle se trouvait en bordure sur la rue Soubeirane, côté du Bosquet actuel.

Digitized by Google

Si elle a existé, ce dont nous sommes convaincu, elle prenait naissance sur le point de l'enceinte du château des Barons, situé dans le prolongement de la rue de la Campane, descendait de ce point sur la rue Soubeirane, sans la traverser, suivait cette voie parallèlement aux maisons existantes, longeait la garenne du Baron, placée en face de la chapelle du couvent de la Présentation, et, de ce point, allait rejoindre les remparts de la Ville, à l'entrée même de la rue Soubeirane.

Plus tard, au XIVme siècle, les Seigneurs éprouvant, sans doute, le besoin d'avoir plus directement sous la main les pouvoirs publics qui avaient, peut-être, des velléités d'indépendance, agrandirent l'enceinte dont nous venons de parler, et la rue Soubeirane, où se trouvait alors la Prison, le Palais de Justice ou quelque chose d'approchant, ainsi qu'un certain nombre de maisons inféodées à des habitants, se trouva comprise dans l'enceinte même des châteaux.

Comme la précédente enceinte, elle partait du château des Barons, descendait sur la rue Soubeirane, qu'elle traversait, longeait la rue de la Campane jusqu'à son intersection avec la rue des Aires, où se trouvait une porte qui existe encore, suivait cette dernière, traversait la rue de la Cudène, suivait celle des Cazaux et la rue des Nauliers, et, arrivée à la rue de la Verrerie, aujourd'hui Raymond-Pelet, allait se souder aux remparts de la Ville à l'entrée de la rue Soubeirane.

Désireux d'atteindre rapidement la période reculée de notre histoire, que nous nous sommes surtout promis d'étudier, nous passons volontairement sous silence tous les faits d'ordre intérieur, que le lecteur trouvera savamment exposés dans les recherches sur la ville d'Alais, qui furent publiées en 1860, par les soins de la Municipalité.

Digitized by Google

Un compois de 1393, qui se trouve dans les archives de la Ville, va nous montrer notre cité telle qu'elle existait à cette époque.

Le nom de toutes les rues y est indiqué, ainsi que le nombre des maisons et le nom de chaque propriétaire.

Remarquons, en outre, que l'ensemble de ce compois ne comprend que la partie de la Ville comprise dans l'enceinte fortifiée, c'est-à-dire celle qui existait sous Louis XIII.

En le rapprochant du plan dressé par M. Bonal, on voit clairement que toutes les rues énoncées dans le dit compois existaient encore en 1762, à l'exception de trois; situées sur les glacis du Fort, et qui avaient disparu. Quelques-unes avaient changé de nom, mais on connaît la date exacte de leur nouvelle dénomination.

En résumé, rien n'avait été changé, de 1393 à 1821 dans l'ensemble des rues de notre vieille cité comprises entre ses primitifs remparts.

Le nombre des maisons portées dans le compois de 1393 étant de 940, il n'est pas exagéré d'admettre, qu'à cette date, la ville agglomérée pouvait avoir une population de six à sept mille habitants, alors surtout que le compois dont il s'agit ne mentionne que les immeubles soumis à l'impôt.

L'importance de la ville d'Alais se trouve ainsi nettement établie et précisée à une date certaine, et elle est assez considérable pour nous permettre d'affirmer que sa fondation remontait à une époque bien antérieure.

La charte de 1200, octroyée par les Seigneurs au peuple d'Alais, qui, sans doute, la leur avait bien un peu arra-

Digitized by Google

chée, nous apprend, en effet, que notre cité était déjà une ville considérable : Elle avait ses consuls, un tribunal, des juges, des prisons, des avocats, des notaires, et surtout des percepteurs de l'impôt, tout comme de nos jours.

Les remparts primitifs dont nous avons parlé existaient déjà, et deux ponts en pierre faisaient communiquer la Ville : l'un, au sud, le Pont-Vieux, avec le chemin de Nimes et la route de Montpellier ; l'autre, le Pont de Brouzen avec les Cévennes.

Les remparts, l'église St-Jean, les châteaux des Seigneurs, les franchises municipales de vieille date, tout semble indiquer qu'en 1200 Alais était très approximativement tel qu'il nous est indiqué par le compois de 1393, à l'exception, peut-être, du quartier St-Vincent, dans lequel le dit compois place une rue neuve, qui devint, en 1709, la rue neuve des Casernes, et enfin, de nos jours, la rue des Casernes.

De la période antérieure au XIIIme siècle quelques documents écrits sont bien parvenus jusqu'à nous, mais ils manquent malheureusement de précision, ne relatent que des faits sans importance, et ne sauraient être des éléments d'information sûrs pour les recherches que nous avons entreprises.

A défaut de ces précieux témoins du passé, nous allons étudier avec soin les monuments et les maisons de notre cité, dont la construction remonte au-delà du XIIIme siècle.

Espérons que ces édifices, documents nouveaux, ne seront pas muets, et qu'ils nous permettront, sinon d'atteindre notre but, du moins de franchir sûrement une partie de la route qui nous reste à parcourir.

Digitized by Google

Deux monuments importants furent élevés à la même époque, dans notre cité : l'église St-Jean et le château des Barons.

L'église St-Jean est parvenue jusqu'à nous ; elle a subi quelques transformations dans son ensemble, mais sa façade est restée intacte, quoique masquée en partie par un énorme clocher qui y fut adossé vers 1472.

Du château des Barons, seul un fragment du mur d'enceinte est encore debout.

Etudiée avec soin, la façade de l'église St-Jean nous montre clairement par la nature même des matériaux employés et par son appareil, que sa date est voisine de la période Romane : fin du IX^e^ ou commencement du X^e^ siècle.

Cette opinion est également celle de tous les archéologues qui se sont occupés de ce monument.

La nef existe en entier, moins les plafonds charpentés de la partie centrale, qui furent remplacés par des voûtes, en 1472.

Quant à l'abside, elle fut démolie vers la fin du siècle dernier pour agrandir cet édifice.

Badigeonnée en tout sens, la nef ne peut nous être d'aucun secours, elle nous permettra cependant de préciser les dimensions de l'église au moment de sa construction.

La façade a une largeur de 23 m. 25, la nef une longueur de 30 m. 50, et enfin l'abside avait été construite

Digitized by Google

suivant un rayon de 7 m. 50 (1), ce qui donne pour l'ensemble de l'édifice une largeur de 23 m. 25 et une longueur totale de 38 mètres.

A moins d'admettre qu'on avait fait un édifice de cette importance pour le simple plaisir des yeux, nous devons reconnaître qu'au commencement du x^me^ siècle, la population d'Alais était au moins de 4500 habitants, surtout si nous admettons qu'il pouvait y avoir, à cette époque, comme de nos jours, un certain nombre de chapelles où se célébraient les offices divins.

Ici doit se poser une question :

Avant la construction de l'église St-Jean, existait-il une autre église pour le service du Culte ?

Etant donné la ferveur des premiers chrétiens, tout fait supposer qu'ils n'avaient pas attendu le x^me^ siècle pour manifester leurs croyances.

L'emplacement de cette primitive église va nous être indiqué par les considérations d'un ordre naturel que nous allons développer :

Au nombre des besoins qui s'imposent à toute agglomération humaine sur un point fixe, le premier, celui qui semble être le plus impérieux, c'est le choix d'un coin de terre destiné à servir de sépulture aux habitants de la

---

(1) Des recherches effectuées par nos soins dans les archives départementales postérieurement à la rédaction de la présente étude, il résulte que l'abside de l'église Saint-Jean avait, avant l'agrandissement de cet édifice, à la fin du siècle dernier, la forme d'une petite église de village.

On peut donc supposer qu'en construisant l'église romane du x^me^ siècle, on utilisa la primitive chapelle de la cité, après en avoir démoli la façade et surélevé les murs pour harmoniser les deux constructions.

Les restes de cette primitive chapelle n'auraient, par suite, disparu qu'à l'époque où l'édifice tout entier fut remanié par l'architecte Rollin, quelques années après l'édification du Palais de l'Evêché.

Digitized by Google

cité; et le second, c'est, sans contredit, la construction d'un édifice religieux, alors que les fidèles peuvent manifester librement leur foi.

En admettant, ce que nous démontrerons plus tard, que les habitants d'Alais se soient successivement groupés en partant de la Roque sur le parcours de la Grand'Rue actuelle jusqu'au Pont-Vieux (qui était déjà vieux, même avant que notre cité existât), nous pouvons affirmer que, si non dès la première heure, du moins dès que l'agglomération eut pris une certaine importance, nos ancêtres durent faire choix d'un terrain pouvant servir de sépulture commune.

Où trouvons-nous cette sépulture?

Elle nous semble tout indiquée sur le point où se trouve l'église Saint-Jean.

Le choix de cet emplacement réunissait, en effet, toutes les conditions désirables : proximité suffisante mais non trop grande des habitations, fond de terre, et sécurité complète contre les inondations.

En a-t-il existé d'autres, antérieurement ?

Non, tout le démontre d'une manière positive.

En effet, en dehors des cimetières qui ont succédé à celui de la place Saint-Jean, depuis 1721, dont nous connaissons exactement l'emplacement : rue Taisson, sous la Maréchale, à la Rotonde du chemin de fer, et enfin à la montée de Silhol, sur aucun point de la ville et des environs, malgré les travaux exécutés en tous sens pour la canalisation des eaux et du gaz, nulle part on n'a rencontré des ossements humains pouvant faire supposer une sépulture commune.

Digitized by Google

Cela étant, le premier cimetière fut aussi celui qui a existé autour de l'église Saint-Jean jusqu'en 1721.

Or, il est de règle, presque sans exception, que les primitives églises de la Chrétienté, furent toujours établies au centre des cimetières; nous pouvons donc admettre que, l'heure venue pour la création d'une sépulture commune fut aussi le moment où nos premiers pères, assez nombreux, pleins de foi, édifièrent leur première église.

D'autre part, s'il est impossible de retrouver avant le x^me^ siècle, la trace d'un édifice religieux sur aucun point de notre cité, il n'est pas plus facile d'admettre que nos ancêtres aient attendu cette époque pour manifester leur foi.

Quant à l'emplacement de leur église, il nous semble tout indiqué par l'usage : Le cimetière primitif étant déterminé, la primitive église l'est aussi : elle devait en occuper le centre.

L'accroissement de la population rendant insuffisante l'église dont nous venons de parler, l'église Saint-Jean lui succéda, fut construite à la même place, et dans sa grande enceinte dorment aujourd'hui les restes de la primitive église.

En même temps que l'Eglise Saint-Jean, le château des Barons fut alors édifié sur le mamelon qui domine la ville.

De cette demeure des Pelet, il ne reste aujourd'hui qu'un fragment du mur d'enceinte qui longe la rue de la Roque, et contre lequel les maisons de ce quartier sont venues plus tard s'adosser.

La date de ce précieux vestige n'est pas douteuse :

Digitized by Google

La nature même de sa maçonnerie, les matériaux employés, son appareil, la verticalité de l'ensemble et surtout une porte plein-cintre qui existe encore, exécutée suivant l'usage roman, indiquent surabondamment que ce reste de rempart remonte au x^me^ siècle, comme l'église.

Sa soudure avec l'enceinte du Fort actuel se voyant à l'œil nu, il nous semble inutile de démontrer que ce débris de rempart qui nous occupe n'a absolument rien de commun avec les fortifications qui ont été édifiées sur les plans de Vauban.

A défaut de documents précis, ne serait-il pas vraisemblable d'admettre qu'avant la construction du château des Barons, au pied duquel les habitants des Cévennes et une partie de ceux de l'Auvergne devaient nécessairement passer pour se rendre dans le Midi de la France, un château moins important, sans doute, avait déjà existé ?

Tout le fait supposer ; dominant la vallée du Gardon au Nord, jonction obligée des routes venant des Cévennes et de l'Auvergne, ce point semble tout indiqué pour l'emplacement, ne fusse que d'une tour signal analogue à celles qui existent le long du Gardon, et autour de laquelle les premiers Seigneurs vinrent édifier leur demeure.

Le nom de tour Péletine, donné par tous les historiens à la demeure des Barons d'Alais, n'indique-t-il pas qu'avant le château du x^me^ siècle il existait une tour à l'ombre de laquelle vinrent, sans doute, se grouper les premiers habitants de notre cité ?

Cette hypothèse n'aurait-elle que l'avantage d'expliquer la tradition qui place le berceau de la Ville dans le

Digitized by Google

quartier de la Roque, quartier qui existait bien avant le xme siècle, nous n'avons pas cru devoir la passer sous silence.

Quoi qu'il en soit, le fier château féodal, comme la primitive église, dorment l'un et l'autre depuis des siècles au-dessous des opulentes constructions qui les ont suivis, et si le temps, qui ne respecte rien, mais qui n'efface pas tout, permet un jour à ces vestiges du passé de revoir la lumière, espérons que nos arrières-neveux réédifieront la modeste chapelle en souvenir de leurs ancêtres, et recouvriront d'une couche épaisse de terre les restes du vieux Donjon, dont les maîtres avaient déjà pour devise : « La force prime le droit. »

Au nombre des témoins du passé, se trouvent encore les débris des anciens remparts de la cité.

Leur énorme masse ne nous a cependant rien appris : nous savons qu'ils existaient en 1200, mais c'est tout.

Si les maçonneries sont de bonne qualité, l'appareil en est incertain, et rien dans cette construction ne rappelle la période romane où les édifices publics étaient exécutés avec le plus grand soin.

Il est à supposer que ces remparts devant donner satisfaction à des besoins pressants, furent rapidement exécutés, et qu'ainsi fut négligé le fini du travail qui caractérise les constructions du IXme au XIIme siècle.

Un point cependant a plus particulièrement appelé notre attention : C'est la Porte du Marché, dont une partie est encore debout.

Cette porte fut mieux traitée, sans toutefois atteindre le degré de perfection de l'église St-Jean ; elle remonte à

Digitized by Google

cette époque de transition où les constructions avaient une tendance marquée à se tirer en hauteur ; nous en avons, du reste, la date par les causes qui amenèrent son édification.

Le Pont de Brouzen ayant été emporté dès les premières années du XIIIme siècle par une inondation, on procéda immédiatement à sa reconstruction.

La ville avait alors acquis une grande importance, et il fut décidé que le nouveau pont serait placé un peu en aval de celui qui avait disparu, sur l'emplacement même du Pont du Marché actuel, et cela dans le but unique de le faire communiquer avec le centre de la cité.

Au nouveau pont, dut nécessairement correspondre une nouvelle porte, et on l'établit en faisant une brêche dans les anciens remparts.

Ce sont là tous les débris qui nous paraissent dignes d'être étudiés dans cette recherche du passé d'Alais, et suffisamment caractéristiques pour fournir à l'historien des données précises, des renseignements certains.

On voit bien, en outre, çà et là, quelques vieux restes de maison en parcourant les rues de la Roque, de la Campane, et surtout les ruelles qui relient la Grand'Rue à la place St-Jean, mais ces pans de mur, quoique accusant une origine lointaine, sont cependant insuffisants pour en déterminer la date.

A la Roque, une maison conserve encore la trace de trois portes plein-cintre, et nous indique par la précision de son appareil, qu'elle remonte au moins au Xme siècle.

Les auteurs des recherches historiques sur la ville d'Alais, placent la première maison Consulaire de la cité

Digitized by Google

rue de la Roque, non loin de la porte du même nom. La maison dont il s'agit n'étant qu'à 75 mètres de la dite porte, et par son aspect général accusant plutôt un édifice public qu'une habitation privée, on est tenté d'en conclure que le berceau même de nos franchises municipales n'a pas encore disparu.

Arrivé à cette période où tout semble nous manquer à la fois : documents écrits, monuments publics, traditions, en un mot tous les éléments qui nous ont servi de guide jusqu'au x^me^ siècle, il semble téméraire de rechercher la vérité dans la nuit profonde qui enveloppe l'origine de notre cité.

Ce qui nous rassure, pourtant, c'est qu'il n'est pas d'effet sans cause.

Notre cité existant, une cause a dû présider à sa formation.

A défaut de tous documents précis, nous allons nous adresser au sol de notre ville, à ses environs, et au Gardon lui-même, qui n'a cessé, depuis le jour de sa naissance, de l'enlacer d'un soin jaloux, et ces éléments nouveaux nous serviront de guide dans nos délicates et souvent pénibles recherches.

Sidoine Apollinaire se rendant de Nimes à Clermont, en 472, s'arrêta dans notre pays pour y visiter Tonnance-Ferréol, préfet des Gaules, ainsi qu'un autre de ses amis, sénateur romain.

Suivant toute probabilité, l'habitation de Tonnance-Ferréol était placée dans le quartier de Brésis et celle du sénateur dans celui de Bérenguéri.

Des détails qui nous sont donnés par le savant patricien, sur les somptueuses demeures de Tonnance et du

Digitized by Google

Sénateur, sur les fêtes qui y furent données en son honneur, et les joyeux et érudits convives qui y prirent part, nous devons admettre que la terre d'Alais n'était pas un lieu désert, et que d'autres villas, moins importantes, sans doute, étaient également habitées par les heureux du jour, qui pouvaient fuir les grandes cités à l'époque des fortes chaleurs.

Si Alais avait existé en 472, comme Sidoine Apollinaire l'aurait nécessairement traversé pour continuer sa route, il en eût au moins mentionné le nom dans ses lettres.

De ce qu'il ne l'a pas fait, nous pouvons vraisemblablement conclure, croyons-nous, qu'Alais n'existait pas à cette époque.

Rien, sans doute, à cette date, ne pouvait faire supposer que cette langue de terre entourée par le Gardon serait un jour la capitale des Cévennes, mais tout pouvait faire prévoir, étant donné les relations naissantes entre les habitants de notre région, que le moment était proche où cette presqu'île allait devenir le centre des opérations commerciales de la Contrée.

C'est, qu'en effet, situé au pied des Cévennes, Alais occupe le sommet d'un des angles saillants du Gardon, où se dresse un mamelon assez élevé pour commander aux vallées de la rivière et aux débouchés des montagnes qui convergent vers ce point. Passage obligé entre le pays des plaines et celui des montagnes, c'est un point stratégique par excellence, et l'on peut affirmer qu'à cette époque de transformation sociale qu'inaugura la chûte de l'empire Romain, les premiers possesseurs du sol ne durent pas manquer de manifester et de consolider leur puissance en élevant sur ce point exceptionnel, ne

Digitized by Google

PLAN

DU FUTUR EMPLACEMENT DE LA VILLE D'ALAIS

ET DE SES ENVIRONS

Avant la fondation de la Cité, vers le V^me^ Siècle

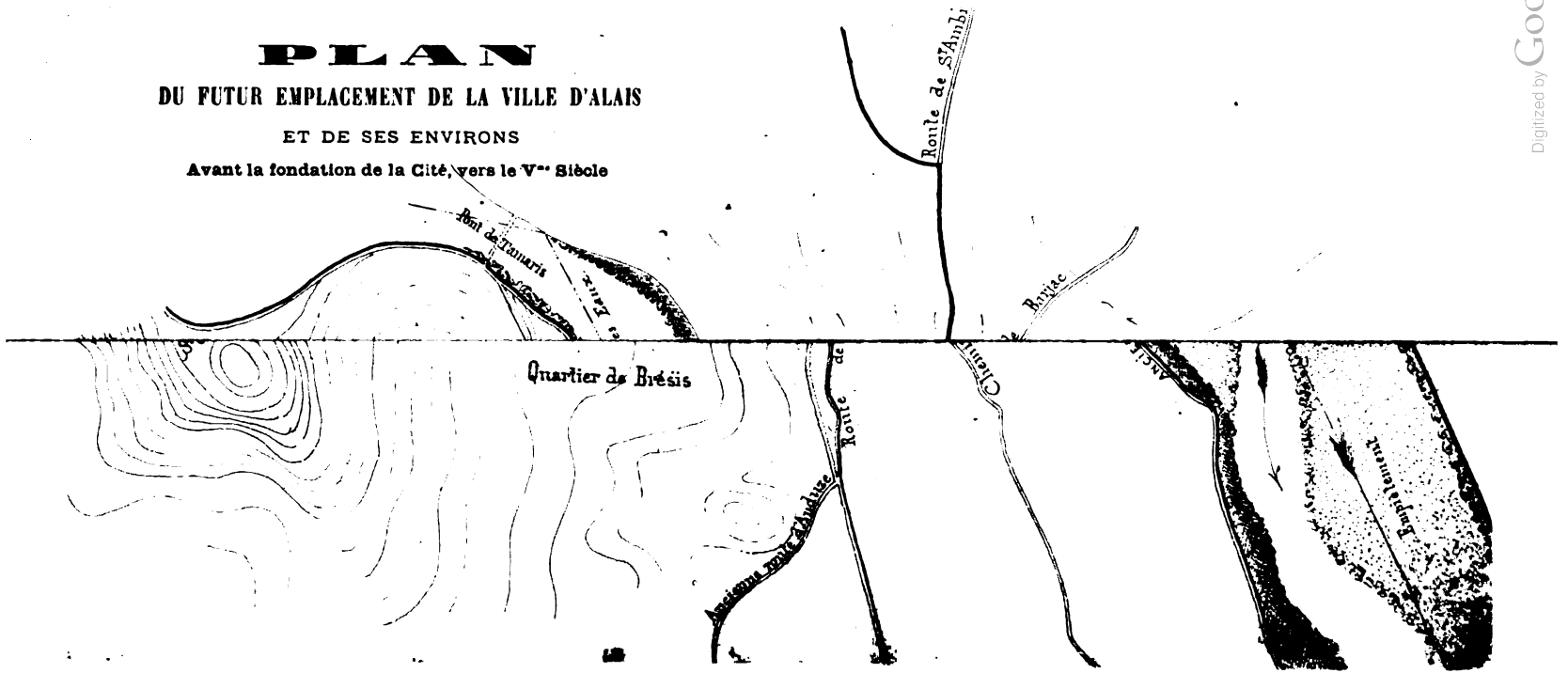

Digitized by Google

Digitized by Google

fusse qu'une tour analogue à celles qui existent, en amont, sur les bords du Gardon.

Ces tours remontent généralement au VI^me siècle : c'est donc vraisemblablement à cette date que les premiers habitants de notre cité vinrent se grouper à l'ombre de la tour Péletine, nom des premiers Seigneurs, et donnèrent ainsi naissance à la ville d'Alais.

En dehors de l'influence de la demeure des Seigneurs sur l'agglomération de ces premiers habitants, deux autres éléments importants devaient rapidement en déterminer le développement :

Les nombreuses routes convergeant sur Alais, et la richesse du sol.

Une grande artère faisait communiquer le Nord avec le Midi de la Gaule.

Cette route, connue sous la dénomination de Voie Régordane, partait de Nimes, suivait la rive gauche du Gardon, et débouchait sur Alais au pied de Conilhère, contournait le Tempéras, empruntant la route de Bagnols sur un certain parcours, et de là atteignait l'extrémité du Pont-Vieux; elle suivait ensuite les bords de la presqu'île, futur emplacement d'Alais, longeait la Roque, et, arrivée à la naissance actuelle du faubourg d'Auvergne, reprenait sa direction vers le Nord.

La carte annexée à notre Mémoire donne la position exacte des diverses voies de communication convergeant sur Alais et leur point de jonction en amont et en aval de la Ville, ainsi que le parcours de l'unique route où elles venaient se confondre en traversant l'emplacement de la future cité.

Digitized by Google

Le plan dressé en 1762, rapproché de l'état primitif des lieux, avant toute habitation, nous permet de constater facilement les points communs aux deux époques, c'est-à-dire ceux qui n'ont subi aucune modification.

Nous voyons, en effet, que la route d'Auvergne ou voie Régordane débouche à l'extrémité de la rue de la Roque, la suit jusqu'à la place Berthole, point de jonction avec la route des Cévennes, qui a franchi le Gardon non loin de là, se continue en suivant une courbe dessinée par les bords de la rivière (parcours de la Grand'Rue), et se dirige vers Nimes après avoir reçu à l'extrémité du Pont-Vieux, rive gauche, la route de Montpellier et le vieux chemin de Nimes qui longe le Gardon, rive droite.

Le Pont-Vieux, ainsi nommé de tout temps, semble avoir joué un rôle important dans le développement de notre cité.

Existait-il avant la première agglomération qui devint plus tard la ville d'Alais ?

Fut-il construit au moment même où cette agglomération prit naissance, ou bien encore doit-on lui assigner une date postérieure, remontant alors à l'époque où Alais avait acquis un certain développement ?

En apparence, toutes les hypothèses sont permises, mais, à notre avis, une seule dans son ensemble présente toutes les garanties d'une certitude.

Le Pont-Vieux existait avant la ville d'Alais, c'est-à-dire avant le VI^me^ siècle.

Sans crainte d'être démenti par les faits, nous pouvons dire que l'ensemble des routes dont nous venons de parler remonte certainement aux premiers âges où la Gaule fut habitée. Suivant les cours d'eau ou les grandes val-

Digitized by Google

lées, tracés naturels qui ne nécessitaient aucun travail important pour les rendre viables, elles furent d'abord fréquentées par les indigènes et suffisaient alors à leurs modestes besoins.

Plus tard, quand les Romains eurent fait la conquête de notre pays, ces mêmes routes furent transformées par leurs soins, et assurèrent ainsi aux vainqueurs la libre jouissance de leur possession.

Le plus ancien chemin d'Alais à Nimes suivait la rive droite du Gardon, la route de Montpellier coupe à travers champs, et par cela même semble accuser une date plus récente ; l'un et l'autre aboutissaient au Pont-Vieux et devaient franchir la rivière sur ce point pour remonter ensuite vers le Nord.

Le Gardon à cet endroit est-il guéable ?

L'hésitation n'est pas permise et ne le sera jamais tant que cette rivière coulera dans le lit qui lui fut tracé par la nature.

Non, le Gardon ne fut et ne sera jamais guéable sur ce point.

Calmes ou impétueuses, ses eaux descendant des montagnes, viendront toujours se briser à la base du rocher de Duret ; de là, suivant les lois élémentaires de l'hydraulique, elles se dirigeront en droite ligne au-dessous de la dernière arche du Pont-Vieux, rive droite, où elles se briseront de nouveau sur le rocher qui sert de culée à ce pont, et se répandront ensuite dans la plaine du Tempéras, d'où elles reprendront leur cours dans la direction du Midi.

L'endroit où fut établi le Pont-Vieux étant l'endroit le

Digitized by Google

plus rétréci de la rivière, c'est aussi sur ce point que le courant de l'eau se trouve être le plus rapide.

Si, d'autre part, des affouillements incessants doivent nécessairement avoir lieu au point même où les eaux viennent se briser à l'extrémité du Pont-Vieux, et si ce phénomène doit se produire indéfiniment, on comprendra sans peine pourquoi un gué à cet endroit est absolument impossible.

Un gué exista, sans doute, pour permettre dans le principe au chemin de Nimes de passer sur l'autre rive du Gardon, mais alors il ne pouvait se trouver qu'en aval du Pont-Vieux avant sa construction.

La route de Montpellier est évidemment postérieure au chemin de Nimes et n'a dû sa réelle importance qu'à la voie Régordane, devenue chemin Romain, qui permettait aux populations du Sud-Ouest de remonter vers le Nord.

C'est donc pour donner satisfaction à un besoin d'intérêt général que la route de Montpellier fut construite ou considérablement améliorée, et que le pont qui en est le complément indispensable fut également exécuté.

La date du Pont-Vieux doit donc remonter vers l'époque de la transformation de la voie Régordane en chemin Romain : transformation qui est de beaucoup antérieure au VI^me^ siècle, date probable de la fondation de la ville d'Alais.

Les intérêts d'une cité dont le nom, du reste, nous est inconnu, n'ont donc pas pu donner naissance au pont qui nous occupe.

Quant au chemin de Nimes, rive droite du Gardon, il

Digitized by Google

ne perdit rien à ce nouvel état de choses : Sa rivale romaine attira bien à elle les gros bataillons, mais il lui resta les populations laborieuses d'un pays riche, pouvant exporter facilement leurs produits et se livrer à des échanges tout d'abord difficiles, sinon impossibles avant la construction du pont.

Cette voie de communication étant portée au plan cadastral sous le nom d'ancien chemin d'Alais à Nimes, nous sommes autorisé à dire que, même de nos jours, elle rend encore de véritables services.

Le nom de Pont-Vieux donné au pont qui fait suite à la route de Montpellier, remonte sans doute à l'époque où les Alaisiens du premier âge firent construire le Pont de Brouzen, et le baptisèrent ainsi par opposition à ce dernier qu'ils venaient de faire édifier.

Quelle est l'origine du Pont de Brouzen ?

Nous savons seulement qu'il existait au XII^me^ siècle et qu'il fut emporté par une inondation au commencement du XIII^me^, époque à laquelle il fut remplacé par un nouveau pont construit sur l'emplacement actuel du pont du Marché.

Les frais d'entretien de celui-ci ayant toujours été payés par l'administration consulaire de la cité, nous devons en conclure qu'il avait dû également être exécuté par ses soins, et, comme conséquence, que le pont de Brouzen auquel il succédait était aussi la propriété de la Ville.

Malgré les recherches des auteurs de l'histoire d'Alais, et les nôtres, aucun document n'est venu établir que les frais d'entretien du Pont-Vieux aient jamais été à la charge de la cité ; c'est, sans doute, parce que ce pont,

Digitized by Google

ayant été construit en vue d'un intérêt général, les frais de son entretien incombaient à une autre administration que celle de la ville.

Aidé par les documents nouveaux que nous venons d'énumérer, documents incapables de nous induire en erreur, si nous les consultons avec précision, nous allons suivre pas à pas le développement de notre cité de son origine au XIIme siècle, époque où les documents précis nous ont fait défaut pour aller plus avant dans nos recherches.

La primitive demeure des Seigneurs remontant au commencement du VIme siècle, les premiers habitants d'Alais, suivant en cela l'exemple des autres villes naissantes, durent, tout d'abord, se grouper dans le quartier de la Roque, à l'ombre de la tour des Barons, maîtres de la contrée.

En bordure sur la route d'Auvergne, ce quartier avait, en outre, l'avantage d'aboutir par une de ses extrémités à la route des Cévennes qui avait franchi le Gardon pour venir se souder à cette dernière en un point qui fut plus tard la place Berthole. Centre commercial protégé par le château, ce coin de terre dut rapidement se peupler, et a pu être considéré, à juste titre, comme le berceau de la cité.

Ainsi le veut la tradition, ainsi nous le pensons, puisque rien ne la contredit et qu'au contraire tout l'explique et la justifie.

Au sud de la presqu'île qui devait être un jour l'emplacement de la ville d'Alais, trois routes aboutissent en un même point :

Le chemin de Nimes, rive droite, et la route de Mont-

Digitized by Google

pellier franchissent ensemble le Pont-Vieux et viennent ensuite se fondre à l'extrémité dudit pont, rive gauche, dans la voie Régordane ou chemin Romain, dont nous avons indiqué le tracé.

La réunion de trois routes importantes semble être un point tout indiqué pour devenir le centre d'une nouvelle agglomération ; mais à ces trois premières viennent s'ajouter, en amont, la route des Cévennes et celle d'Auvergne, en sorte que nous avons cinq routes qui aboutissent en un même lieu, et qui doivent nécessairement amener sur ce point un grand mouvement, surtout si elles viennent se confondre en une voie unique, aujourd'hui la Grand'Rue, qui leur sert de trait d'union.

On conçoit alors aisément que cette route unique puisse rapidement devenir un centre d'affaires et de transactions pour la contrée tout entière.

Cette fondation d'Alais le long d'une route qui prend naissance au Pont-Vieux, suit la Grand'Rue (qui fut route nationale jusqu'en 1736), et se termine à l'extrémité de la Roque, pour, de ce point, reprendre son nom de voie Régordane ou route d'Auvergne, n'est-ce pas un phénomène très naturel ? et ce phénomène ne se produit-il pas de nos jours alors que de nouvelles cités naissent et se développent en bordure sur une grande voie de communication qui leur sert de berceau ?

Nous avons déjà dit que certains besoins s'imposent à toute agglomération humaine : Le choix d'un terrain pour la sépulture commune, et la construction d'un édifice religieux permettant aux croyants de manifester leur foi.

C'est donc dans le courant du VII^me^ siècle, alors que la population de notre cité devait être d'un millier d'habi-

Digitized by Google

tants, que les besoins impérieux dont nous venons de parler durent recevoir une entière satisfaction.

Ce chiffre de mille habitants semble être la conséquence d'une agglomération rapide qui atteignit au x^me^ siècle le chiffre de 4.500 habitants, calculé en prenant pour base la surface occupée par l'église nouvellement bâtie.

Nous avons aussi désigné le point précis où dorment nos premiers pères à côté des restes de leur primitive église.

L'Eglise occupant le centre d'un cercle dont la Grand'-Rue est la demi-circonférence, on explique sans peine les rues rayonnantes partant toutes de cette voie et convergeant vers l'église.

La rue principale, ou, plus exactement, l'unique rue qui formait la ville étant garnie d'habitations, tous les sentiers conduisant à l'église se transformèrent en rues nouvelles qui furent principalement habitées par les travailleurs du sol, alors que le commerce et l'industrie régnaient en maîtres souverains sur le parcours de la voie qui avait vu naître la cité.

Le Gardon, toujours redoutable par ses capricieux affolements, était, comme de nos jours, un voisin dangereux.

D'autre part, l'accroissement de la population s'accentuant de plus en plus, il devenait urgent de garantir la Ville contre les inondations, et de trouver en même temps pour le commerce et l'industrie, raison d'être d'Alais, des emplacements favorables à leur développement.

Digitized by Google

Ce double et important problème fut heureusement résolu.

On décida la construction d'un rempart, qui, partant de l'extrémité de la Roque, longerait les bords de la rivière jusqu'au Pont-Vieux, remonterait le long des casernes actuelles jusqu'à la rue Saint-Vincent, pour, de là, aller rejoindre l'enceinte du château des Barons, laquelle, à son tour, allait se souder à la Roque, notre point de départ.

Cette ligne de défense permit alors d'utiliser comme emplacement et sans danger le grand espace compris entre la Grand'Rue et les bords du Gardon et de former les rues Fabrerie et du Barri, parallèles au rempart, ainsi que la grande place du Marché, qui a joué un rôle si important dans les annales commerciales de la cité.

En outre, ce mur d'enceinte protégeait efficacement la ville contre les inondations, en même temps que les habitants contre les ennemis du dehors.

L'époque où ces grands travaux furent entrepris n'est indiquée dans aucun document ; tout porte à croire cependant qu'ils sont contemporains de l'église et du château, et que c'est vers cette époque, période de grande prospérité pour la ville, dont la position topographique seule peut nous fournir l'explication, que fut construit le Pont de Brouzen.

Les châteaux donnèrent naissance à quelques rues parallèles à la partie de leur enceinte qui les séparait du restant de la cité.

Ce sont la rue Soubeiranne, qui longe la dite enceinte

Digitized by Google

sur tout son parcours, et en deuxième ligne les rues des Aires, des Cazaux, et enfin la rue des Nauliers, dont l'ensemble est désigné sous le nom de Ville-haute.

La route de Bagnols, dont nous n'avons pas encore parlé, a joué un rôle important dans l'agrandissement d'Alais ; orientée de l'Est à l'Ouest, elle se dirige en droite ligne sur la cité en partant de la montée de Silhol, et donna naissance au quartier Saint-Vincent, nouveau centre commercial.

Les rues formant l'ensemble de cette partie de la ville sont à la fois perpendiculaires à la rue Saint-Vincent (prolongement de la route de Bagnols) et à la Grand'Rue, et existaient déjà en 1393, date du compois dont nous avons fait mention plus haut.

Le nom de Rue Neuve donné à l'une d'elles, semble, en outre, indiquer qu'elle fut la dernière bâtie et que le quartier Saint-Vincent est postérieur aux autres quartiers de la ville, construits dans l'enceinte des primitifs remparts.

Ainsi se forma la cité :

Jusqu'au VI^me^ siècle, il n'y a pas trace de son existence, ses environs seuls donnent asile aux privilégiés de la fortune qui viennent respirer l'air frais de nos montagnes au moment des fortes chaleurs.

Vers cette époque la tour Péletine se dresse, les premiers habitants se groupent d'abord dans le quartier de la Roque et peu après un nouveau centre se crée à l'entrée du Pont-Vieux.

Entre ces deux points extrêmes viennent ensuite se fixer en bordure sur la route qui les réunissait une série d'habitations dont l'ensemble forme la Grand'Rue actuelle.

Digitized by Google

A cette cité naissante, qui avait alors la forme d'un croissant, s'ajoutèrent successivement toutes les rues rayonnant vers la primitive chapelle dont la date probable remonte au VII^me^ siècle.

Au X^me^ siècle les remparts s'élèvent et permettent la formation des rues qui leur sont parallèles, ainsi que la création de la grande place du Marché ; l'église Saint-Jean succède à la primitive chapelle, le château des Barons remplace la tour Péletine, le pont de Brouzen vient relier Alais à nos riches Cévennes et enfin le quartier Saint-Vincent apparaît.

Notre cité était déjà une ville importante et la fortune semblait lui sourire.

Elle avait ses consuls, des remparts, des ponts, une grande église et de nouvelles routes se dirigeaient de son côté comme pour lui rendre hommage ; mais elle avait aussi le formidable château féodal, hélas ! qui s'élevait sur le point culminant de son enceinte, et au pied duquel ne manquèrent pas de venir se grouper les fidèles mais dangereux adorateurs du soleil tout puissant.

Du X^me^ au XIII^me^ siècle, Alais, dans son ensemble, était approximativement, dans l'espace compris entre ses primitifs remparts, ce qu'il était en 1762 et 1821, point de départ de nos études.

En 1200, une charte fut octroyée au peuple par les Seigneurs.

A partir de cette date, l'histoire de notre cité nous a été très fidèlement rapportée par les auteurs des recherches historiques sur la ville d'Alais, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer les bienveillants lecteurs de notre

Digitized by Google

modeste travail à cette œuvre d'érudition qui fut imprimée à Alais en 1860.

Alais n'a pas été construit sur un plan déterminé, comme on pourrait être tenté de le supposer en examinant la disposition de ses places et de ses rues, qui semble être le résultat de savantes et artistiques combinaisons.

Notre cité fut créée comme toutes les villes du moyen-âge, elle se développa, comme elles, au fur et à mesure de ses besoins, et atteignit, le temps aidant, la forme définitive que nous lui connaissons, sous la seule influence de ces mêmes besoins et des nécessités imposées par la configuration du sol sur lequel elle s'élevait.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Etat actuel des vieux quartiers. Travaux à effectuer pour les préserver d'une fin prochaine.

Les travaux que nous avons dû faire, pour remonter, de nos jours à l'origine de notre vieille cité, nous ont souvent imposé l'obligation de parcourir nos places et nos rues, d'en étudier les positions respectives, les causes qui leur ont donné naissance, et enfin de déterminer approximativement l'époque de leur création.

Si le hasard, puissance négative, n'est pour absolument rien dans la manifestation des phénomènes physiques dont nous sommes les témoins, c'est en rattachant ces phénomènes aux sciences exactes, ou aux lois naturelles qui s'imposent à la création tout entière, qu'il nous sera permis d'en donner une explication satisfaisante.

Les documents précis qui sont parvenus jusqu'à nous

Digitized by Google

et la tradition nous apprennent que la ville d'Alais fut de tout temps une cité commerçante ; si, d'autre part, aux causes premières qui ont présidé à ce mouvement commercial et industriel, causes qui existent encore, vient s'ajouter un élément nouveau de prospérité, c'est-à-dire la grande industrie minière et métallurgique, on peut bien espérer que notre cité n'est nullement menacée de perdre sa séculaire réputation.

Mais si le commerce alaisien peut, à bon droit, avoir foi dans l'avenir, en est-il de même pour les anciens centres commerciaux qui furent le berceau et la raison d'être de notre ville ?

Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait en concevoir l'espérance. Aujourd'hui les illusions ne sont, hélas ! plus permises. La vieille ville se dépeuple de jour en jour au profit des quartiers nouveaux, les magasins se ferment les uns après les autres sans espoir de retour, et les appartements eux-mêmes, presque inhabités, jettent dans l'ensemble je ne sais quelle note profondément triste qui s'empare du visiteur malgré lui.

C'est, qu'en effet, il y a 50 ans à peine, alors que nous parcourions la Grand'Rue jouissant encore de son ancienne splendeur, et la Place du Marché où le moindre espace n'était occupé qu'à prix d'or, on pouvait concevoir que les siècles futurs comme les siècles passés réservaient à cette partie de la ville une longue période de prospérité.

L'une et l'autre sont cependant presque désertes aujourd'hui, et si quelques passants circulent çà et là dans ces quartiers autrefois si animés, c'est plutôt la force de l'habitude qui les y mène que l'espoir d'y vendre ou acheter un produit quelconque.

Digitized by Google

Sans doute quelques points privilégiés semblent encore pleins de vie, mais c'est une vie factice, croyons-nous, qui s'éteindra bientôt, à moins que le courant qui se dirige vers les nouveaux centres ne soit enfin dévié à leur profit.

Les phénomènes qui se passent à Alais pour la Grand'-Rue et le Marché ne sont malheureusement pas des faits isolés ; ils se reproduisent presque dans toutes les vieilles villes, et les causes qui leur ont donné naissance sont toujours les mêmes.

Ces causes, exactement définies, ayons le ferme espoir qu'un moyen sera trouvé, non pas peut-être de rendre à ces quartiers leur ancienne richesse, mais au moins de leur accorder une modeste aisance qui assurera au berceau de notre cité une vieillesse honorable.

Nous savons que la Grand'Rue fut construite en bordure sur la voie régordane ou chemin romain, et que cette même rue fut utilisée comme route nationale jusqu'en 1736, époque où la rue d'Avéjan lui succéda pour faire communiquer la route de Nimes avec la route d'Auvergne.

Nous connaissons également les causes qui amenèrent la création de la Place du Marché, celles qui déterminèrent la construction du pont qui porte le même nom, et nous avons indiqué déjà les heureux résultats pour la cité qui eurent pour origine l'ensemble de ces travaux.

Les foires et les marchés étant très suivis par les habitants de la région, on comprend aisément que la Grand'-Rue et le Marché, en communication directe avec les grandes voies qui se dirigent sur Alais et présentant seuls des espaces suffisants pour recevoir une grande agglomé-

Digitized by Google

ration, aient été depuis leur origine les points privilégiés où devaient nécessairemeut se traiter les affaires importantes de la contrée.

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, le transport des marchandises dans nos pays de montagnes ne s'était guère effectué qu'à dos de mulet ; les charrettes existaient cependant depuis bien des années, mais elles n'étaient réellement en usage que dans les pays de plaine où les routes, plus faciles à construire, avaient pu être aménagées pour en permettre la circulation.

Les routes qui aboutissaient à Alais en 1700, en dehors de la voie régordane on chemin romain, ne permettaient pas aux charrettes de circuler librement dans tout leur parcours, et ce n'est que vers le milieu du XIXme siècle que ces véhicules, alors d'un usage général, purent enfin pénétrer dans les Cévennes et faire disparaître peu à peu les anciens moyens de transport.

La route de Nimes, rive gauche, à peu près carrossable, fut la première fréquentée par des attelages analogues à ceux que nous voyons de nos jours ; mais pour se raccorder à la route d'Auvergne qui en est le prolongement, il fallait nécessairement traverser la ville en suivant la Grand'Rue et la rue de la Roque dans tout leur parcours.

Or, la Grand'Rue et la rue de la Roque avaient à peine cinq mètres de largeur, le croisement des charrettes était donc difficile sinon impossible.

C'est à cette cause unique qu'est due la création de la rue d'Avéjan, qui avait pour but de relier facilement la route de Nimes à la route d'Auvergne, et d'éviter ainsi le passage de la Grand'Rue qui était réellement dangereux

Digitized by Google

les jours de foire ou de marché, alors que cette voie était littéralement envahie par les marchands et les acheteurs.

Rien ne nous apprend comment fut accueillie cette nouvelle voie, mais tout porte à croire que la généralité des négociants en furent tout heureux. Débarrassés enfin du passage des charrettes qui les gênaient de plus en plus par leur incessant va-et-vient, ils allaient, comme par le passé, redevenir les maîtres du quartier en se conformant seulement aux usages reçus.

Si leur satisfaction était sincère, elle n'était pas raisonnée, et l'on peut affirmer que l'année 1736 fut une date fatale pour ceux-là même qui l'attendaient avec tant d'impatience.

Sans doute le commerce de la Grand'Rue et du Marché ne devait pas subitement disparaître, et ces centres avaient le droit d'escompter les bénéfices de l'habitude, étant donné surtout que, depuis des siècles, seuls ils possédaient le monopole des échanges qui s'effectuaient dans la cité.

Du reste, le commerce avec les Cévennes se faisait toujours à dos de mulet, et, par surcroît, le quai du Nord et le quai des Etats ayant été terminés au commencement de ce siècle, cette grande voie mit le Marché en communication directe avec la route d'Auvergne sans avoir à parcourir la rue de la Roque, d'un accès toujours difficile.

Si, à cet état général, nous ajoutons que les propriétaires des immeubles en bordure sur la Grand'Rue et la Place du Marché étaient également les principaux commerçants de la ville, on comprendra pourquoi ces centres d'affaires ont pu résister jusqu'à nos jours dans la lutte inégale par eux soutenue contre les nouveaux quartiers.

Digitized by Google

La puissance d'attraction de la Grand'Rue et du Marché était si grande, que la rue d'Avéjan, malgré ses avantages au point de vue de l'hygiène et de la circulation, attendit près d'un siècle avant que le commerce et l'industrie osassent s'y établir ; ce qui aurait pu laisser supposer qu'il n'est pas toujours exact de dire que le commerce et l'industrie viennent nécessairement se grouper sur un point déterminé des grandes voies de communication.

Cette lutte commerciale devait cependant avoir un terme ; les évènements que nous allons indiquer en précipitèrent le dénouement.

Le 20 septembre 1846, le Gardon fit irruption dans la ville et les eaux s'élevèrent jusqu'au niveau du premier étage des maisons situées dans les rues basses de la cité.

A la suite de ce désastre, où tout le monde avait été atteint, bon nombre de petits commerçants, ruinés pour la plupart, durent renoncer à leur industrie.

Les magasins autrefois si recherchés ne se rouvrirent qu'en petit nombre, et la Grand'Rue et le Marché perdirent ainsi en peu de temps une partie de ce mouvement commercial qui avait dû chercher un asile dans les nouveaux quartiers ou les rues hautes de la ville non sujettes aux inondations.

Le gros commerce seul avait résisté : soutenu par ses capitaux et surtout par son crédit, il put, comme par le passé, continuer son œuvre séculaire.

A l'exemple des triomphateurs invaincus, le haut commerce se croyait invincible.

Fermant les yeux à la lumière, il ne voyait ou ne voulait voir que les anciens moyens de transport :

Digitized by Google

Débarrassé des charrettes par la rue d'Avéjan, il ne lui restait, croyait-il, qu'à poursuivre l'œuvre séculaire un moment interrompue.

Mais, à cette époque, le chemin de fer et les grandes industries avaient déjà pris naissance à Alais ; leur développement fut rapide et nécessita la création d'un nouveau matériel pour le transport des marchandises devenues de plus en plus encombrantes.

Aux primitives charrettes devaient donc succéder les volumineux et puissants véhicules de nos jours, seuls capables de suffire aux besoins nouveaux, et, comme conséquence, à ces engins modernes devaient nécessairement correspondre de larges voies leur permettant de se mouvoir facilement et sans danger.

Par sa largeur, la Grand'Rue n'étant réellement accessible qu'aux faibles chargements, les grands entrepôts, comme la grande industrie, se virent obligés de chercher ailleurs les locaux indispensables à leur existence.

D'autre part, les habitants des Cévennes débouchant par le pont du Marché ne pouvaient et ne peuvent encore que difficilement pénétrer dans la place du même nom ; n'ayant, du reste, qu'un faible intérêt à suivre cette voie, ils arrivent en ville par la grande place de la République qu'ils atteignent facilement en suivant le quai de ceinture compris entre le Pont-du-Marché et le Pont-Vieux.

Cette place étant le point où convergent toutes les routes se dirigeant sur Alais, on peut affirmer, qu'à moins d'une modification complète dans l'état actuel de la cité, la Place de la République sera le lieu où toutes les grandes opérations commerciales seront conclues, et comme conséquence les rues adjacentes deviendront le siège du

Digitized by Google

petit commerce qui contribua pour une large part à la fortune du Marché et de la Grand'Rue.

La rue d'Avéjan étant la principale artère qui prend naissance Place de la République et aboutissant par son autre extrémité au Faubourg d'Auvergne, il n'est pas difficile de prévoir que le moment est proche où cette voie jouera à Alais le rôle important que joua la Grand'-Rue jusqu'en 1736.

Le chemin de fer, grande route moderne, quel rôle jouera-t-il dans l'agrandissement de notre cité ?

Aux voies ferrées actuelles, ajoutons une ligne pénétrant les Cévennes et nous pourrons dire que le réseau du chemin de fer convergeant sur Alais, n'est que la reproduction exacte, sous une autre forme, de toutes les grandes voies de communication qui ont donné naissance à notre cité.

Sa puissance sera-t-elle la même ?

Uniquement exécuté pour donner satisfaction aux besoins nouveaux du commerce et de l'industrie, le chemin de fer ne saurait, dans aucun cas, être considéré comme une puissance créatrice; mais, si son rôle est plus modeste, on doit toujours admettre que cette voie de transport rapide aura pour conséquence une agglomération plus ou moins importante autour de sa gare de débarquement, suivant que celle-ci occupera tel ou tel point par rapport à l'ensemble de la ville qu'elle est appelé à desservir.

Des faits que nous venons d'exposer on pourrait conclure :

1° Que le Marché et la Grand'Rue sont dans une

Digitized by Google

période de décroissance telle, que l'heure approche où de leur ancienne prospérité il ne restera plus que le souvenir ;

2° Que la Place de la République a succédé à la Place du Marché ;

3° Que les rues adjacentes à la Place de la République verront leur commerce s'agrandir au fur et à mesure que la Grand'Rue perdra de son prestige ;

4° Enfin, que la Gare actuelle donnera naissance à un nouveau quartier.

Ici doit se poser la question suivante, but de la dernière partie de notre travail.

Les anciens quartiers, qui furent le berceau de notre cité, doivent-ils définitivement disparaître ?

Existe-t-il un moyen d'y ramener le mouvement et la vie qui furent les causes de leur séculaire splendeur ?

L'hésitation n'est pas permise : que les vieux quartiers cessent de combattre à la manière Gauloise contre les Romains, qu'ils regardent en face les progrès accomplis de nos jours, et qu'ils fassent enfin usage des mêmes armes dont les vainqueurs se sont servis pour les soumettre, et, à ces conditions, le succès est assuré.

Ces armes, vieille cité où j'ai vu le jour, permets au plus respectueux de tes enfants de t'en donner} ne fusse qu'une imparfaite description, telle que mon dévouement la conçoit.

Nous avons indiqué le but et l'origine de la rue d'Avéjan, les causes qui firent abandonner la Grand'Rue comme route nationale en 1736, ainsi que les conséquen-

Digitized by Google

ces désastreuses de l'inondationn dont les vieux quartiers furent les victimes en 1846.

Depuis 1736, qu'a-t-on fait en faveur de la vieille ville? Quels sont les travaux entrepris pour y ramener le commerce et l'industrie ; a-t-on étudié un projet d'ensemble permettant à l'air et à la lumière de pénétrer facilement dans nos rues humides, malsaines et presque désertes aujourd'hui ; a-t-on, enfin, envisagé le cas d'une inondation toujours possible ?

Nous sommes bien obligé de reconnaître que, si les questions que nous venons d'énumérer ont fait l'objet de quelques études, peu de chose a été entrepris pouvant faire espérer la solution prochaine des problèmes à résoudre.

Seule la rue Jules-Cazot a été exécutée, et nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue : Comme ses aînées la Grand'Rue et la rue d'Avéjan, elle nous semble appelée à jouer un rôle important dans l'avenir de notre cité.

Que doit-on faire pour ramener dans les anciens quartiers de la Ville, aujourd'hui délaissés, le commerce et la vie ?

Donnez à la Grand'Rue une largeur de 10 mètres environ sur tout son parcours, et raccordez-la ensuite avec le quai du Nord au droit de la Place Berthole.

Ainsi élargie et mise en communication facile par ses deux extrémités avec la route d'Auvergne et la route de Nimes, la Grand'Rue, comme autrefois, en sera le trait d'union, et reprendra avec celles-ci les relations premières qui furent la cause principale de sa prospérité.

En face du Pont-du-Marché, un peu en aval, se trouve

Digitized by Google

la rampe St-Charles, doublez-en la largeur et créez-en une nouvelle en amont dudit pont semblable à la précédente : vous aurez ainsi facilité au Marché ses anciens moyens d'action pour faire revivre son commerce avec les Cévennes, et donnez à la rue Jules-Cazot actuellement sans issue quand on vient du chemin de fer, un débouché commode lui permettant de communiquer avec les quais, et, comme conséquence, partant de la Gare, on n'aura qu'à suivre cette voie pour se rendre au faubourg de Rochebelle et de là dans les Cévennes.

La Grand'Rue, la rue Jules-Cazot et la route des Cévennes aboutissant à la Place du Marché, celle-ci ne peut que devenir un centre commercial des plus importants.

Qu'on se hâte de terminer l'élargissement de la rue Bouquerie : Cette voie, qui prend naissance au Marché et débouche sur la haute-place Saint-Jean, unissant deux points de la ville fort animés, est appelée à devenir une des rues les plus passantes de la cité ; le petit commerce ne l'ayant du reste jamais abandonnée, tout porte à croire qu'il y acquerra un très grand développement.

La pensée d'élargir la rue de la Meunière fut une heureuse inspiration : qu'on la poursuive jusque sur le quai, et que de ce point, par une passerelle, elle soit reliée au champ de foire situé de l'autre côté de la rivière.

Ainsi modifiée, la rue de la Meunière deviendra une rue très fréquentée, surtout les jours de foire et de marché, et contribuera pour une certaine part au mouvement de la Grand'Rue et de la basse-place Saint-Jean.

Une section de sept mètres nous semble suffisante pour les besoins de cette voie.

Pour compléter l'ensemble des opérations de voirie

Digitized by Google

capables de ranimer notre ancienne cité, nous devons y ajouter le percement de la rue Hoche : son rôle commercial sera à peu près nul, mais elle apportera de l'air et de la lumière dans les pauvres ruelles qu'elle est appelée à traverser, et cette considération nous semble assez puissante pour en motiver l'exécution. Toutefois, une largeur de sept mètres doit suffire pour obtenir ce précieux résultat.

Les travaux ci-dessus terminés, la Grand'Rue devenue une large voie de communication, et le Marché un grand centre commercial, il n'est pas douteux que les rues comprises entre la Grand'Rue et les quais ne renaissent à la vie et ne soient, comme par le passé, le siège des différents corps d'état qui leur firent donner les noms qu'elles ont conservés.

De même pour les rues rayonnant vers l'église Saint-Jean : Prenant naissance dans la Grand'Rue, elles bénéficieront de l'importance nouvelle de cette dernière et deviendront le siège d'un commerce de détail complément naturel de celui de leur puissante voisine.

La largeur de ces voies pourrait être comprise entre cinq et six mètres.

Avons-nous le droit d'espérer que les travaux, dont nous venons d'indiquer sommairement les grandes lignes, et que nous croyons capables d'arracher notre vieil Alais à une mort certaine, seront enfin réalisés ?

Nous en désirons vivement l'exécution, mais c'est à peine si l'on peut en concevoir l'espérance.

Ayons au moins la foi, et si le projet que nous avons exposé est la reproduction exacte d'une idée juste, soyons convaincus que, tôt au tard, comme la vérité, il s'imposera à ceux-là même qui l'auront combattu.

Digitized by Google

Sans doute, les ressources de la ville suffisent à peine pour l'entretien normal de la cité ; sans doute, il faut peu compter sur le concours des habitants des nouveaux quartiers pour faire revivre les anciens; sans doute, enfin, le moment venu, les propriétaires en bordure sur la Grand'Rue seront intraitables, alors qu'il faudra incorporer à la voie publique une partie de leurs immeubles ; mais si ces considérations sont de nature à effrayer les timides, elles ne nous paraissent pas suffisantes pour décourager les élus de la cité qui ont accepté volontairement le mandat de veiller sur ses destinées; et, si la caisse municipale est vide, ils sauront, n'en doutons pas, par une administration prudente et éclairée relever nos finances et mener à bonne fin les travaux dont il s'agit.

Du reste, la création de nouveaux quartiers, par le fait seul que les anciens se dépeuplent, serait un véritable désastre pour les finances de la ville ; la municipalité ne sera-t-elle pas toujours tenue d'entretenir les uns et les autres, alors même que certains d'entre eux n'auraient qu'une importance secondaire ?

On peut donc affirmer qu'au point de vue administratif, l'agrandissement d'une cité, sans un accroissement correspondant dans sa population, est une perte sèche pour l'ensemble des contriuables.

Aux habitants de la Grand'Rue nous dirons :

Vous êtes les premiers intéressés, unissez vos efforts, et n'oubliez jamais que les sacrifices que vous devez vous imposer aujourd'hui seront la source féconde de votre future prospérité ; et, si parmi vous devaient se trouver des indécis ou des opposants, rappelez-leur que le Gardon baigne toujours vos murailles et qu'il lui suffit de quel-

Digitized by Google

ques instants d'affolement pour tout anéantir sur son passage ?

Et aux habitants de la Place de la République :

Avez-vous un intérêt quelconque à voir se reformer notre vieille cité sur d'autres points au détriment du Marché et de la Grand'Rue ? Si oui, prenez garde ! La réalisation de vos désirs pourrait bien vous être fatale.

Supposons, en effet, que la vieille ville soit déserte, et que la nouvelle cité soit reconstruite dans le quartier du Tempéras ; l'un et l'autre serez-vous plus à l'abri des inondations que par le passé ? Connaissez-vous un moyen pour vous préserver contre ce terrible fléau ? Croyez-vous qu'il suffise d'exhausser constamment la Chaussée et les Quais ?

Contre les eaux venant directement du Gardon, oui, mais si le Gardon coule à pleins bords et que son niveau atteigne seulement celui de la chaussée actuelle, par où et comment ferez-vous évacuer les eaux pluviales qui descendent des collines environnantes et qui n'ont d'autre passage que la plaine du Tempéras pour communiquer avec la rivière ?

Sans issue pour franchir la Chaussée, leur niveau s'élèvera et, comme la vieille ville, la nouvelle cité verra s'évanouir en un jour de malheur les fruits d'un siècle de pénibles labeurs.

Les faits ainsi établis, quelles en sont les conséquences ?

A notre avis, une ville bâtie dans le quartier du Tempéras ne peut avoir qu'une existence éphémère, c'est-à-

Digitized by Google

dire le temps compris entre deux et au plus trois inondations.

Par sa position, cette ville longera la route de Bagnols, celle-ci étant insubmersible, le commerce et l'industrie ne tarderont pas à venir définitivement s'y fixer.

De plus, cette grande voie communique directement avec la rue Saint-Vincent et avec la Gare par le boulevard Gambetta ; tout porte donc à croire que l'espace compris entre la route de Bagnols et l'avenue actuelle de la Gare étant à l'abri des inondations, c'est sur ce point et non dans le Tempéras qu'on peut définitivement concevoir la création d'une nouvelle cité.

La Place de la République et les rues adjacentes n'ont donc rien à gagner à ce que la ville actuelle se reforme sur les emplacements dont nous venons de parler, et, si par évènement il devait un jour en être ainsi, la Place de la République ne serait alors qu'un des faubourgs de la cité ainsi transformée au lieu d'en être le centre commercial.

L'avenir de la Place de la République est donc intimément lié à celui de la Grand'Rue et du Marché.

Ce qui nous rassure c'est que notre vieil Alais ne disparaîtra pas, que ses rues délaissées aujourd'hui se repeupleront et qu'il s'agrandira au fur et à mesure de ses besoins, sans faire appel à d'autres lois que celles qui présidèrent à sa création et à son développement.

S'il n'existe aucun moyen, ou plus exactement si nous n'en connaissons aucun, pour empêcher les eaux pluviales de submerger les vieux quartiers et le Tempéras, le

Digitized by Google

Gardon coulant à pleins bords (1) il en est un fort simple, croyons-nous pour garantir la ville entière dans une large mesure, alors même que l'année 1846 devrait avoir un lendemain.

Il suffit, pour cela, non pas de supprimer les ponts, principale cause de l'envahissement de notre cité par les eaux de la rivière, mais simplement d'en augmenter le débit.

Or, si l'on remplace les arches en pierre de ces derniers par un tablier métallique, en conservant certaines des piles existantes comme point d'appui, on aura, par cela même augmenté d'un quart environ le débouché de chacun d'eux, et comme conséquence, le niveau des eaux au moment des crues du Gardon sera considérablement abaissé.

S'il est vrai que la transformation des ponts nécessitera de grands sacrifices, n'est-il pas vrai aussi qu'avec le dixième des pertes éprouvées en 1846 par les habitants des vieux quartiers on aurait aisément réalisé l'opération que nous venons d'indiquer ?

Est-ce à dire que les ponts une fois modifiés, les eaux du Gardon ne doivent plus envahir la cité ?

Nous devons l'espérer et nous le désirons bien sincèrement.

Malheureusement les derniers désastres survenus dans l'Ardèche ne nous permettent pas d'avoir une foi bien vive ; mais si malgré nos efforts la ville d'Alais peut être d'un moment à l'autre le théâtre d'une nouvelle inon la-

(1) Voir la fin du Mémoire.

Digitized by Google

tion, ne pouvons-nous pas, au moins, en atténuer les terribles effets ?

Ici nous sommes affirmatif :

Oui, nous pouvons dans une large mesure, atténuer les effets désastreux dont toute inondation est la cause.

Prenons pour base des faits absolument sûrs, analysons-les avec précision et tirons-en les conséquences qui en découlent.

Un fait certain, c'est que dans le courant des années 1470, 1604, 1741, 1768, 1795, 1815 et 1846, les eaux du Gardon envahirent la ville, que leur niveau atteignit dans l'intérieur de la cité la hauteur de la basse-place Saint-Jean, et que, dans les nouveaux quartiers, ce niveau fut de beaucoup inférieur.

Jetant ensuite un coup d'œil sur les dates que nous venons d'indiquer, nous voyons clairement que les trois premières inondations se sont produites à 135 ans d'intervalle, et que celles comprises entre 1741 et 1846 se sont succédé à 26 ans les unes des autres.

De 1846 à nos jours, nous comptons déjà 45 ans, sommes-nous bien sûrs de ne pas être à la veille d'un épouvantable cataclisme analogue à celui qui plongea dans la désolation, il y a peu de mois, les cités riveraines de l'Ardèche, et ne devons-nous pas regarder en face cette terrible éventualité qui peut se réaliser demain ?

Impuissants pour prévenir de pareils malheurs, que devons-nous faire ?

Nous avons déjà dit que les ponts existants sont en grande partie la cause des inondations que la ville a eu si souvent à subir jusqu'à nos jours, et nous avons indi-

Digitized by Google

qué le moyen de les rendre moins dangereux en augmentant leur débit.

A ce premier moyen de préservation, nous allons en ajouter un deuxième, lequel aura, en outre, l'avantage de résoudre deux grand problèmes dont la solution s'impose, si nous ne voulons pas voir disparaître, à courte échéance, une partie de notre vieille cité.

Ce moyen : c'est l'élargissement de la Grand'Rue.

Elargir la Grand'Rue, n'est-ce pas, en effet, permettre à l'air et à la lumière de pénétrer facilement dans les anciens quartiers de la ville et de les rendre habitables sans danger pour la santé publique ?

N'est-ce pas aussi un moyen sûr de faire revivre le commerce et l'industrie dans cette voie aujourd'hui délaissée, ainsi que dans toutes les rues adjacentes.

Enfin, élargir la Grand'Rue, n'est-ce pas atténuer les conséquences désastreuses de toute inondation.

C'est cette dernière hypothèse que nous allons démontrer.

Le 20 septembre 1846, les eaux du Gardon envahirent les quartiers de la basse ville, et leur niveau s'éleva à une hauteur considérable dans la partie de la cité comprise entre la partie en amont du Pont-Vieux et la rue Beauteville, alors que sur la place de la République et dans tous les quartiers neufs, le niveau des eaux fut beaucoup moins élevé.

L'explication de ce phénomène va nous être donnée par les considérations suivantes :

Digitized by Google

La partie de la ville construite entre les quais et la rue Beauteville ne communiquait en 1846 avec les nouveaux quartiers que par une seule issue et avait la forme d'un vaste entonnoir dont le sommet, point le plus bas, se trouvait être l'extrémité de la Grand'Rue qui débouche sur la place de la République.

Cela étant, examinons comment les eaux de la rivière envahirent la ville après avoir renversé le parapet du quai des Etats sur une longueur de cinquante mètres environ.

Le parapet rompu, les eaux du Gardon se précipitèrent dans la cité dont le niveau est en contre-bas de celui des quais et se répandirent ensuite dans la rue du Barry et la rue Fabrerie ; celles-ci étant sans issue, le niveau des eaux s'éleva graduellement et atteignit le sol de la Grand'-Rue ; trouvant alors un écoulement naturel en suivant cette voie, elles inondèrent la place de la République, les rues adjacentes et le Tempéras d'où elles se déversèrent dans la rivière après avoir franchi la Chaussée en face du Mas de Nègre, aujourd'hui gare d'Alais au Rhône.

Les eaux arrivant toujours en abondance par la brêche de cinquante mètres dont nous avons parlé, et ne pouvant s'écouler que par la Grand'Rue dont la section n'était que de cinq mètres, il en résulta qu'elles s'emmagasinèrent dans l'intérieur de la ville et que leur niveau atteignit celui de la basse place Saint-Jean.

Dans le Tempéras et sur la place de la République, submergés dès la première heure, les eaux franchissant la Chaussée comme nous l'avons indiqué, leur niveau resta constant pendant toute la durée de l'inondation.

Digitized by Google

Des observations faites, il résulte qu'une différence de deux mètres environ existait entre le niveau des eaux dans les vieux quartiers de la ville et les quartiers neufs.

Que serait-il arrivé si la Grand'Rue, en 1846, avait eu dix mètres de largeur au lieu de cinq mètres ?

S'il en avait été ainsi à cette date, la section de la Grand'Rue étant le double de ce qu'elle était réellement, les eaux se fussent écoulées avec plus de rapidité, et, comme conséquence, leur niveau en ville eût été bien intérieur à celui qui fut constaté.

Mais si la vieille ville est modifiée et que les eaux qui s'y emmagasinent soient promptement évacuées, quelle sera la situation des nouveaux quartiers par rapport à leur état actuel ?

Dans le cas d'une inondation, que la Grand'Rue soit ou ne soit pas élargie, la situation des nouveaux quartiers sera absolument la même que celle dont ils furent les victimes en 1846.

Supposons, en effet, la vieille ville ne formant plus barrage et la cité entière transformée en un seul et même étang. Les eaux ne pouvant s'écouler dans le Gardon qu'après avoir franchi la Chaussée au point déjà indiqué, leur niveau dans l'ensemble de l'étang ne pourra être que légèrement supérieur à celui de leur point de fuite, et si la vieille ville forme barrage, le point de fuite des eaux étant le même, leur niveau dans les quartiers neufs et le Tempéras sera aussi le même que dans le cas précédent.

Les habitants de la nouvelle ville n'ont donc rien à redouter de l'élargissement de la Grand'Rue.

Digitized by Google

En cas d'inondation, la Chaussée devant toujours être un obstacle pour l'écoulement des eaux ayant envahi la cité, l'intérêt général commande de ne pas exhausser cette voie alors même que cet exhaussement paraisse devoir nous garantir contre les crues du Gardon.

Modifier les ponts et élargir la Grand'Rue n'est certainement pas une œuvre capable de préserver la cité contre les invasions de la rivière ; mais on doit bien reconnaître cependant que si les ponts en 1846 avaient été tels que nous les concevons aujourd'hui, le niveau des eaux à cette époque aurait à peine atteint la hauteur des quais, et que, par cela même, la ville eût été complètement garantie.

On est bien obligé d'admettre également que si la Grand'-Rue avait eu dix mètres de largeur au lieu de cinq, le niveau des eaux, dans l'intérieur de la cité, eût été bien inférieur à celui qu'elles atteignirent, sans, pour cela, aggraver la situation des quartiers neufs.

Nous sommes donc amenés à conclure que transformer les ponts et élargir la Grand'Rue sont deux opérations qui intéressent au plus haut degré l'avenir de notre cité, et, comme conséquence, que tout retard apporté dans leur exécution doit être fatal à l'existence même du Marché et de la Grand'Rue.

A notre avis, la question dont il vient d'être parlé, doit être posée de la manière suivante :

La transformation des Ponts et l'élargissement de la Grand'Rue sont-ils, oui ou non, des travaux dont l'exécution s'impose ?

Si oui, que des études soient immédiatement entreprises pour déterminer exactement l'étendue des sacrifices à faire ; et, dans le cas contraire, attendons, l'avenir, ce

Digitized by Google

grand maître, nous apprendra de quel côté aurait dû pencher la balance.

Pour nous, point d'hésitation : La transformation des ponts et l'élargissement de la Grand'Rue sont des travaux de première nécessité : ne pas les mettre à exécution, c'est compromettre à tout jamais l'avenir des vieux quartiers de la ville.

Alais, le 10 octobre 1891.

Digitized by Google

ÉGOUTS

Pour faire évacuer les eaux pluviales qui s'emmagasinent dans les bas quartiers de la ville et le Tempéras lorsque le Gardon coule à pleins bords, il suffit de prolonger d'une quantité suffisante le grand égoût collecteur qui débouche dans la rivière, au droit de l'usine à gaz, de manière à ce qu'il aille dégager ses eaux sur un point du Gardon dont le niveau des hautes eaux, en temps de crue, soit inférieur à celui du point le plus bas de la ville.

L'égoût collecteur ainsi prolongé, les eaux pluviales ou autres qui se répandent dans la cité auront un écoulement normal, (le Gardon ne formant plus barrage) et l'on sera absolument sûr de n'avoir plus à redouter en ville la submersion des bas quartiers, submersion qui se produit à chaque crue de la rivière et qui les rend presque inhabitables.

Pendant la période des fortes pluies, la basse ville est toujours envahie par les eaux qui s'écoulent de la partie haute de la cité, et cela, alors même que le Gardon soit presque à sec.

Pour obvier à ce grave inconvénient, nous proposons d'établir un premier égoût collecteur qui aurait son origine à l'intersection de la rue Soubeirane avec la rue Raymond-Pelet, il suivrait cette dernière jusqu'à la rue Peyrolerie, passerait au pied du clocher de la cathédrale, longerait la basse place Saint-Jean, et irait ensuite se souder à l'égoût de la rue des Mourgues.

Digitized by Google

Un deuxième égoût serait également établi en partant de l'extrémité de la rue Saint-Vincent (au droit de la maison Rivière-Dejean) suivrait cette voie jusqu'au Lycée, et de là irait rejoindre l'égoût du boulevard Gambetta qui communique directement avec le grand égoût collecteur de la Chaussée.

Ces travaux exécutés, les eaux de la haute ville et des collines environnantes seraient entièrement absorbées par les égoûts dont nous venons d'indiquer le parcours : Le Marché, la Grand'Rue et la place de la République ne recevant en temps d'orage que les eaux pluviales qui tombent à leur surface, celles-ci s'écouleraient facilement au moyen des égoûts existants.

En résumé :

Les ponts transformés, le grand égoût collecteur de la Chaussée prolongé et les égoûts secondaires disposés comme nous venons de le dire, on peut affirmer, qu'à moins d'un cataclisme, la ville d'Alais serait sûrement à l'abri des inondations, qu'elles vinssent d'une crue du Gardon ou qu'elles fussent le résultat des eaux pluviales qui s'emmagasinent dans les quartiers bas, quand la rivière coule à pleins bords.

Alais le 30 octobre 1891.

Amédée Gros.

Digitized by Google

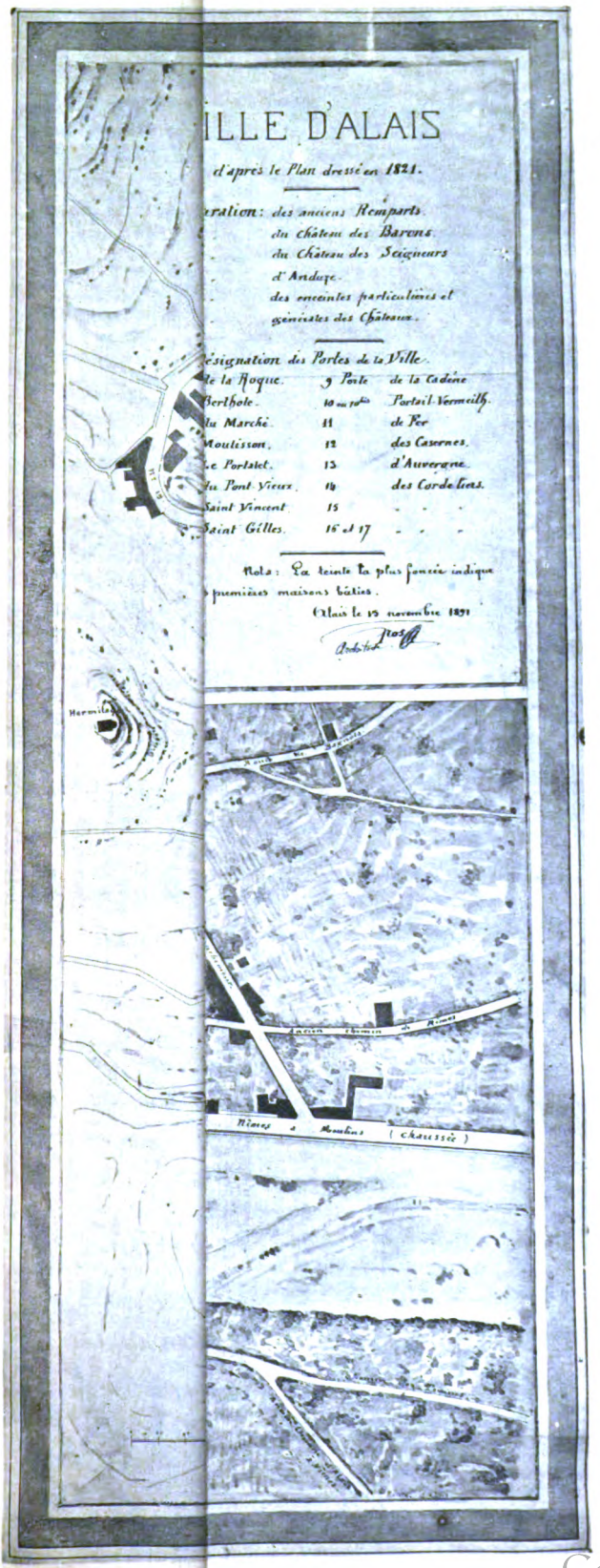

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

SAINT-GERMAIN-DE-MONTAIGU

ET SUR

Quelques Points touchant l'histoire du vieil Alais

Par M. Numa TROULHIAS

L'un des derniers contreforts des Cévennes qui s'arrondissent autour d'Alais comme les perles de sa couronne comtale, porte, *aujourd'hui*, le nom de Saint-Germain-de-Montaigu.

Cette gracieuse colline, aux pentes rapides et qui joue à la montagne auprès de ses sœurs, d'altitude plus modeste, a eu la bonne fortune d'être célébrée par l'un des plus dignes fils de notre cité, le très regretté M. César Fabre, dans une notice qui se trouve insérée dans les « Recherches historiques sur la ville d'Alais. » (1).

Toutefois, M. Fabre n'a fait qu'effleurer un terrain d'observation assez vaste pour tenter de nombreux explo-

---

(1) Rech. hist. Alais, p. 551.

Digitized by Google

rateurs vers l'inconnu qui recouvre les ruines de Saint-Germain de son énigme, et nous croyons honorer la mémoire de notre savant ami en le suivant, à notre guise, dans la voie qu'il a lui-même tracée.

Nous appuyant sur ce que nous avons pu trouver de relatif à ce sujet dans l'*Histoire du Languedoc*, de Dom Vaissette ; l'*Histoire de la ville de Nimes*, de Mesnard ; l'*Histoire de la ville d'Anduze*, de Paulet ; les *Recherches historiques sur la ville d'Alais* ; l'*Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*, par Hugues ; sur les quelques vestiges d'antiquité, non encore disparus, qui nous restent et, aussi, un peu sur nos propres observations, nous prendrons donc, à notre tour, la hardiesse de dire ce que nous pensons sur ces vénérables ruines, comme incidemment, sur quelques points qui se rattachent à notre vieil Alais.

***

Ce n'est pas sans désappointement et sans tristesse que, au cours des recherches touchant Alais, l'on s'aperçoit du silence qui se fait, comme de parti pris, autour de ce nom cependant bien vieux.

Alors que toutes les localités en *argues* : Martignargues, Vallérargues, Générargues, etc., portent dans leur dénomination même le cachet de leur origine gallo-romaine.

Alors que les villages de : Lédignan, Boucoiran, Cruviers, Gauzignan, Vézénobres et tant d'autres sont déjà cités sous Charlemagne.

Alors que, plus près d'Alais, Saint-Hilaire-de-Brethmas est, au IX^e^ siècle, donné par une dame Aussinde, abbesse

Digitized by Google

d'un monastère d'Anduze, à l'abbaye d'Aniane. Car, nous n'avons pas la moindre hésitation à admettre que le village de *Berthomates*, dont parle la donation, village comprenant diverses métairies, moulins à eau et plusieurs églises, la principale, sous l'invocation de *Saint-Hilaire*, ne soit qu'un seul et même village avec Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Il est vrai que les auteurs ignorent la position exacte du village de Berthomates ; ils le disent seulement situé sous le château d'Anduze (2). Mais, comme dans cette ville rien ne rappelle aucun lieu de ce nom et que *Mormoirac* (Montmoirac) a appartenu, pendant de longs siècles et sans interruption, à la maison d'Anduze, nous admettons sans plus hésiter que c'est : *sous un château d'Anduze* qu'il faut entendre.

D'Alais, rien !

Vers la fin du XI[e] siècle seulement, de l'Orient, du haut d'un créneau de la Jérusalem conquise, le nom d'Alais jaillit pour la première fois (3) et, bref et sifflant comme un coup d'aile, il traverse les mers pour prendre désormais une place importante dans les chroniques.

Mais si, de ce qui est écrit, rien ne parle d'Alais pendant la période carlovingienne, des ruines, des pierres nous restent, plus éloquentes dans leur mutisme, plus sûres comme témoins que tout le clair-obscur qui enveloppe les pièces, dites monuments du Moyen-Age, où l'on n'avance qu'à tâtons, l'esprit perdu dans les noms de Bernard, Ermengarde, Raymond, Mahaud, Roger, Ermessinde, Sybille, dont les affaires sont partout, en même temps, qui disparaissent et, semblables aux génies de leurs légendes, reviennent, un

(2) Paulet, p. 35.

(3) D. Vaissette, L. XV, ch. LVI.

Digitized by Google

demi-siècle, un siècle après, rajeunis de deux numéros d'ordre, et où les moines bénédictins, eux-mêmes, déclarent perdrent leur latin.

Le vague, la poètique incohérence qui règne sur ces temps nébuleux ne nous déplaît pas, d'ailleurs, puisqu'il nous est ainsi permis, comme à nos devanciers, d'aller un peu courir dans le domaine de la fantaisie, sans jamais altérer, quant au sens, du moins, ce que nous aurons trouvé d'écrit ou d'authentique.

***

En dehors des témoins déjà produits dans de précédentes études : restes de la tour Péletine et quelques pans de murs enclavés dans des constructions moins anciennes, mais que la pureté de leur style roman fait aisément distinguer des dernières,

Il est surprenant, très surprenant, qu'aucun archéologue, même un simple curieux n'ait, jusque tout récemment, pris garde à des débris de poterie gallo-romaine qui, sur le versant nord de la colline de l'Ermitage, au-dessus des premières maisons, à l'entrée du faubourg, mais plus particulièrement dans les parages de la propriété de M. de Firmas de Périès, semblent le disputer par le nombre aux cailloux du chemin. Que depuis un temps immémorial, le pas indifférent ait foulé des goulots des anses et des culots d'amphores, sans que personne se soit demandé d'où provenaient ces antiques tessons si différents par la forme, par le grain et par la facture de la poterie moderne.

Digitized by Google

Or, il n'en faut pas plus pour déterminer une époque. De plus érudits le feront sans doute.

Mais, en vulgaire observateur et sans vouloir faire montre d'un savoir que nous n'avons pas, nous ne savons vers laquelle pencher de ces trois hypothèses.

1° Ou, lorsqu'on construisit l'église de Saint-Julien ou de l'Ermitage, à une époque qui suivit de plus ou moins près l'occupation romaine et où la forme des ustensiles ne devait pas avoir notablement changé, l'on s'était servi de ces urnes pour charrier l'eau nécessaire à la bâtisse, et l'œuvre terminée, elles avaient été brisées, en une sorte d'*ex-voto* de délivrance.

2° Ou, à l'époque gallo-romaine, il devait exister quelque atelier de céramique, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le Pansera.

3e Ou bien encore, en admettant, comme quelques-uns l'ont fait, que les Phéniciens, ces grands chercheurs d'or, eussent remonté le cours de notre rivière aurifère jusque chez nous, une de leurs tribus d'orpailleurs ne fut venue s'établir, en cet endroit choisi, où le Gardon fait remous et que, surprise par quelque attaque subite, elle n'eut avant de fuir, brisé ses vases pour cacher son industrie. La large ouverture de ces urnes permettant aussi cette supposition.

Quoi qu'il en soit, ces simples fragments de grès suffisent surabondamment pour démontrer que le site admirable que nous habitons n'a pas été, comme d'aucuns ont paru le craindre, une solitude ignorée jusqu'à l'avènement des Capétiens (4). Mais il faut avouer aussi que leur révélation n'éclaire d'aucun jour nouveau l'existence ou plutôt l'état d'Alais avant cette époque.

---

(4) — Rech. his. Alais, p. 2.

Digitized by Google

***

Même indécision sur Montaigu, qu'une singulière coïncidence place, d'une part, vis-à-vis d'Alet, à une heure de chemin, sur une hauteur et sur la rive droite du Tarn (5) : absolument comme notre Montaigu, situé sur la rive droite du Gard, vis-à-vis d'*Alest*, à une distance sensiblement égale et qu'on ne peut guère distinguer du premier, dans les documents, que par le voisinage des lieux simultanément cités. C'est du moins la marche que nous avons suivie, quelquefois au grand détriment de cette simple narration.

Le Montaigu d'Alais a-t-il été, comme le pensait notre pauvre et modeste savant Charvet, un ancien oppidum romain, c'est chose possible mais difficile à établir. Ce qui sera plus aisé, ce nous semble, ce sera de le présenter comme l'un des postes d'observation et, suivant l'occurrence, l'un des points stratégiques les plus importants des Bernard d'Anduze, pendant l'interminable lutte que cette puissante famille soutint contre les premiers rois de la troisième race.

---

(5) D. Vaissette. L. XIV, ch. VI.

Digitized by Google

LES BERNARD D'ANDUZE

Qui étaient ces Bernard ? d'où venaient-ils ?

En remontant au plus haut, nous trouvons un Bernard, Saxon d'origine — comme son nom qui veut dire : *ours lié*, l'indique d'ailleurs — et que les uns disent fils, d'autres beau-frère de Pépin-le-Bref.

Un autre Bernard, peut-être le même, est échanson de Charlemagne ; ce qui indique une très haute situation, dans l'habitude qu'on avait alors d'honorer, d'ennoblir les hommes par les marques de la domesticité.

Puis, un Bernard, plus jeune sans doute, celui-ci, qui prend modestement le numéro deux, mais qui va devenir le chef d'une véritable dynastie dont la puissance égalera celle des rois de France.

***

Si Bernard II, d'Anduzia, duc de Septimanie, était jeune et vaillant, il ne devait pas manquer d'agréments, non

Digitized by Google

plus, et si tous les historiens sont unanimes à dire qu'il fut très dévoué à son roi, Louis-le-Débonnaire, les mauvaises langues du temps assurent que son dévouement ne connut pas de bornes à l'endroit de la reine Judith (6) sa belle cousine.

On en parlait à la cour tellement que, pour mettre fin à ces commérages qui surchargeaient sa couronne, le roi Louis fit de Bernard son camérier et lui remit la petite clé de l'alcôve.

Alors, ce fut bien pis, les vieux leudes même ne pouvaient plus regarder le souverain sans rire.

Fatigué de cette situation équivoque, Louis-le-Débonnaire dut enfin se priver des services de son camérier ; il l'envoya se promener dans les marches de Gothie, sous le facile prétexte de guerroyer contre les Sarrazins.

Au moment même du départ, le roi conférait à Bernard le titre de marquis ou gouverneur de Gothie.

Et la fortune, toujours constante au galant camérier, l'éleva, l'affermissant de plus en plus dans cette belle province, lorsqu'un accident fortuit, un malheureux coup de couteau que lui porta, en pleine poitrine, l'empereur Charles-le-Chauve, son neveu à la mode de Bretagne, vint brusquement couper le fil d'or et de soie où l'heureuse existence de Bernard fut longtemps suspendue.

Ce drame de famille (Charles était un fils de la reine Judith) se passa dans le cloître de Saint-Sernin-de-Toulouse, dans lequel on a retrouvé, au commencement du dix-septième siècle, ce curieux monument d'épigraphie romane.

---

(6) Bouillet, Dict. d'hist. (Bernard II).

Digitized by Google

Aissi jay lo coms e' N Bernat,
Fidel credeire al sang sacrat
Que tos temps pros hom es estat.
Preguem la divina bontat
Qu'aquela fis que l'a tuat
Posca son arm' aver salvat. (7)

que M. Frédéric Mistral, le père immortel de *Mireille*, nous a fait l'honneur de traduire en langue provençale :

Eici jai lou comte En Bernat,
Fidèu cresèire au sang sacra,
Que tous tèms prous ome es esta.
Preguen la divino bounta
Qu'aquelo fin que l'a tua
Posque soun amo avé sauva. (7 bis)

Mais, avant cet auguste crime, la postérité de Bernard était déjà nombreuse autant que puissante ; c'est ainsi que ses descendants occupèrent le quart de la France actuelle, y firent souche et se subdivisèrent, s'alliant ordinairement entr'eux, en une innombrable pléiade de ducs, marquis, comtes, vicomtes, évêques, abbés, etc., dont les plus notables furent : les ducs de Guyenne ou d'Aquitaine et de Poitiers ; les comtes de Toulouse, de Saint-Gilles ou de Provence ; les évêques de Nimes, du Puy et de bien d'autres lieux ; sans parler des vicomtes et de divers abbés qui ont tenu dans toute la Gothie une place très importante.

Tous bien cramponnés à leurs fiefs, des griffes et des crocs et très intimément liés, comme le comme le commandait l'étymologie de leur nom de famille.

---

(7) C'est à M. Mary-Lafon, de la Société des Antiquaires de France, que nous empruntons ces détails. Il affirme de la manière la plus absolue que la pose de cette épitaphe ne dépasse pas l'an mille.

(7 bis) *Aïòli*, n° du 1er septembre 1891.

Digitized by Google

***

Aussi, lorsqu'après la révolution de Palais, le coup d'Etat, comme on dirait de nos jours, les descendants de Charlemagne rentraient dans la vie privée pour faire place à la nouvelle race de Hugues Capet,

Alors, que de toute part on criait au nouveau monarque : Qui t'a fait roi ?

Les Bernard répondaient dédaigneusement : *Nous ne le connaissons pas !*

Et les actes se passaient dans cette vaste province de Gothie, comme si rien de nouveau n'était survenu, et commençaient invariablement par cette formule ou une autre équivalente :

Dieu régnant et dans l'espérance d'un roi... (8)

Cependant, vers le milieu du dixième siècle, les Bernard font quelques concessions et semblent se soumettre au roi Raoul, mais il restera au cœur de cette famille et comme sa caractéristique, une haine latente, une hostilité qui se manifesteront à toute occasion qui se présentera.

Comme aussi, la nouvelle dynastie royale conservera, contre les Bernard, un profond ressentiment de l'injure reçue et, de règne en règne, travaillera sans relâche à leur complet anéantissement.

***

(8) D. Vaissète. L. XI. Ch. LIII.

Digitized by Google

Si les membres de cette grande famille prennent plus volontiers, outre les titres attachés à leurs terres, les noms de : Guillaume, en Aquitaine ; de Raymond et de Roger, dans les autres comtés, la branche établie en Septimanie, c'est-à-dire dans nos contrées, garde précieusement le nom originel de Bernard (9) attaché à celui d'Anduze qui devient, selon le caprice de chacun des descendants, un comté, un duché, une simple seigneurie, un marquisat, une principauté ; voire même, pour la portion de Sauve, une satrapie (10).

On voit que dans ces temps prétendus barbares, la Chancellerie devait être assez tolérante et que tel qui avait quelques deniers pouvait aisément s'offrir la particule.

Dans certaines circonstances, provoquées même à cette intention, chacun aussi pouvait prendre la croix !...

Maintenant, pour beaucoup, c'est toute une histoire.

*
* *

Les biens de la maison d'Anduze étaient immenses (11) Indépendamment de ses nombreux fiefs, dont elle habitait, tantôt l'un, tantôt l'autre, elle possédait en propre de vastes domaines entre lesquels se trouvait enchâssée, comme un joyau, cette riche presqu'île formée par les deux Gardons, en un triangle compris entre Vézénobres, Saint-Germain-de-Montaigu et Générargues, ou même plus haut, puisque Val-Francesque appartenait aux Bernard.

---

(9) — D. Vaissette. L. XII, Ch. LXI.
(10) — id. id. id.
(11) — D. Vaissette. L. XIV., Ch. XXX.

Digitized by Google

MONTAIGU

—

Lorsque, après une courte mais assez pénible ascension, on arrive au sommet de Montaigu, le premier coup d'œil jeté sur les ruines suffit pour s'apercevoir que l'on se trouve en présence de deux constructions parfaitement distinctes : celle d'un vieux manoir féodal ; celle d'une petite église édifiée à une époque moins éloignée.

En effet, malgré le peu d'élévation des pans de mur qui restent de la première, il est facile de constater, à leur épaisseur, à l'assemblage robuste mais peu élégant des gros moëllons, qu'il existe une énorme différence et un long intervalle de temps entre la construction de ces derniers et celle de la *Gleisette*, dont l'architecture comme l'exécution sont d'une pureté remarquable.

Bâti sur le sommet de la montagne, dans une inflexion courbée en forme de selle, entre deux mamelons qui l'abritaient contre la violence des vents, le château de Montaigu occupait un rectangle irrégulier, une sorte de trapèze d'environ soixante toises de longueur sur une vingtaine de large.

A la pointe extrême de ce trapèze et dominant le vieux chemin d'Anduze, du côté de Montagnac, se dressait le donjon,

Détachée du bâtiment et, sur le versant du Gardon, une tour carrée, de moindre dimension, surveillait la ville.

Digitized by Google

Le château se reliait, à Alais, par le chemin qui descend à la Cavalerie ; à la route d'Anduze, par le chemin actuellement dit *du Devois* et, au *fort de Soucanton*, par un chemin qui descendait droit au ruisseau de l'Alzon ou d'Arènes, et dont il reste encore des vestiges.

A l'intérieur, de grandes salles, dont la disposition peut facilement se rétablir, avaient issue sur une vaste cour que la *Gleisette* occupa, plus tard, en partie, et où les routiers pouvaient, à l'aise, cuver le bon vin du côteau en se cagnardant au soleil.

Au bas de la montagne, les écuries : la *Cavalerie*, située près de l'ancienne route qui reliait le Velay et l'Auvergne au Languedoc et juste vis-à-vis du chemin qui menait à Saint-Gilles, comme il appert des vieux compois.

***

La situation était merveilleusement choisie, il faut en convenir, pour la noble industrie qu'exerçaient les hauts seigneurs de cette époque.

L'une des vigies de Montaigu signalait-elle quelques marchands, cheminant sur leurs mules, quelques porchers, venant en ville vendre leur bétail, des Auvergnats remontant leurs outres pleines, ou des bergers, montant ou descendant leurs troupeaux ;

Un simple coup de cor !

Et les soudards dévallaient la colline, au besoin enfourchaient, en passant, leurs montures vite prêtes et..... et

Digitized by Google

remontaient joyeusement, chargés de victuailles, de quelques *onces d'or* ou de bons *sols melgoriens*. (12)

Ah ! c'était le bon temps !

Et si la phonographie pouvait s'appliquer jamais aux vieilles pierres, ces vénérables pans de mur répèteraient peut-être encore les éclats avinés et les bons coups de dague qu'échangeaient entr'eux les joyeux malandrins pour la priorité de quelque fille ou femme vilaine enlevée et portée mourante dans leur repaire (13).

*
* *

De temps à autre, les Bernard venaient voir comment tout se passait et les opérations devaient être fructueuses, sans doute, puisque Bernard, dit *le Viel,* se décida à construire ou à reconstruire un pont — le Pont-Vieil — qui a conservé son nom jusqu'à nous.

Vraisemblablement, il voulait faciliter la circulation des voyageurs et des denrées pour augmenter ainsi le chiffre de ses affaires. (14)

Ce seigneur avait même établi, tout près du Marché, bien à proximité du mouvement, une boucherie, — le *Mazel-Viel* — où l'on abattait et vendait au détail le surplus du bétail nécessaire à la consommation du château et de ses agents de *péage* (15).

---

(12) — D. Vaissette, L. XIV, Ch. XCV.
(13) — id. id. id.
(14) — D. Vaissette, L. XVIII, Ch. LXVII.
(15) — D. Vaissette, L. XVIII, Ch. LXVII.

Digitized by Google

De sorte que tout maquignon à qui l'on avait enlevé, au matin, tout ou partie de son troupeau, pouvait, le soir, se payer une tranche de l'un de ses moutons.

On n'est pas plus prévenant.

Et si quelque malavisé geignait trop fort à la pressure :

— Allez, allez ! mes enfants, disait Bernard, vous pouvez vaquer paisiblement à vos affaires ; mes routes sont sûres. C'est pour rien, au prix où sont les cantonniers (16).

Et les braves manants s'en allaient, pleurant d'un œil, riant de l'autre, contents de n'avoir pas été pendus.

*
* *

Ce n'est pas que la famille d'Anduze n'eût eut ses heures de tristesse.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, un antagonisme implacable était depuis longtemps existant entre tous ses membres et la rayauté puissamment secondée par l'Eglise.

Le premier de ses déboires — nous ne parlons que des Bernard — et l'un des plus cuisants, sans doute, fut le démembrement en deux seigneuries, d'Alais, que ces seigneurs avaient dû posséder en entier.

Comment et dans quelles circonstances s'opéra ce démembrement ? L'Histoire reste absolument muette sur ce point, mais il est facile d'établir que, par un partage de famille, moitié d'Alais étant échue au comte Raymond de

(16) — Mesnard, L. II, Ch. CXL.

Digitized by Google

Saint-Gilles, ce dernier qui fut si magnifique et fit tant de largesses, avant son départ pour la Terre-Sainte, l'aurait vendue ou donnée à Raymond-Pellet (*a*), pour s'attacher un capitaine dont il connaissait la valeur.

Nous en trouvons la preuve incontestable dans l'hommage que font encore, en 1210, les Pelet à la maison de Toulouse. Hommage par lequel Pelet reconnait et déclare au seigneur Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et gouverneur des marches de Provence, *tenir de lui*, à titre de fief, tout ce qu'il possède, à l'intérieur ou au-dehors de la ville d'Alais ; lui jurant fidélité et promettant de l'aider et secourir contre tout agresseur. Pelet s'engage, en outre, en signe de reconnaissance de son fief, à faire arborer sur la Tour d'Alais : la bannière de son suzerain, au cri de Toulouse !... toutes les fois que, par droit de succession, un changement de personnes se ferait, tant dans la seigneurie d'Alais, que dans celle de Toulouse.

Ce qui prouve une fois de plus la possession relativement récente des Pelet, c'est que quoiqu'ils fussent des amis du roi, quoique leur aïeul Raymond eut acquis, pendant la première croisade, une illustration peu commune, par la prise de Tortose, notamment, ils n'interviennent dans notre charte de 1200, qu'en deuxième ligne, après les Bernard ; préséance qui nous parait topique, étant donnée la rigoureuse et brutale étiquette d'alors.

***

Cette première charte de MCC commence par cette formule magistrale, empreinte de puissance et de sérénité :

(*a*) — L'histoire du Languedoc est très sobre, très laconique sur le compte de Raymond Pelet. Elle le présente comme un chevalier venu du pays d'Ast, en Lombardie.

Digitized by Google

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. « L'an du verbe incarné mil-deux-cent. Nous entreprenons « une œuvre que nous croyons agréable à Dieu et utile à « son peuple ; désirant etc. . . . . « *Car c'est un défaut naturel de tout temps de négliger ce « que l'on possède en commun* ; c'est pour cela que nous, « seigneurs d'Alais, savoir le seigneur Bernard d'Anduze, « le seigneur Pierre Bermond, son fils, et le seigneur Ray- « mond Pelet, etc..... »

***

La co-existence de deux seigneuries, à Alais, ne pouvait, en effet, qu'amener des conflits ; c'est ce qui arriva.

Les Pelet, comme les Bernard, exploitant les *Ponts et Chaussées*, mais avec des intérêts bien distincts (17), il dut advenir plus d'une fois que les marchands ou passagers, après avoir acquitté les droits qu'exigeait Bernard, ne trouvaient plus rien dans la bougette pour satisfaire Pelet. Celui-ci, dut se prétendre dupé et en porter ses plaintes au roi Philippe-Auguste, qui se fit un plaisir d'envoyer des forces suffisantes pour faire rentrer Bernard dans de plus loyales limites.

Cette première immiscion du pouvoir royal dans les affaires des Bernard devait leur être fatale.

***

Huit ans s'écoulent.

Comme un courant mystérieux venu des bords du Danube, un mouvement d'idées se produit qui ne tendait à

(17) — Mesnard, L. II, Ch. CXL.

Digitized by Google

rien moins qu'à saper les fondements de l'Eglise. Il se propage avec rapidité dans toute la Gothie, au centre surtout, à Albi, d'où le nom d'Albigeois donné à la nouvelle secte manichéenne.

Les seigneurs de Gothie furent soupçonnés, sinon convaincus, d'être favorables aux hérétiques. (18).

Il n'en fallait pas plus pour que, d'accord d'intérêts avec le pape Innocent III, le roi Philippe envoyât dans tout le sud-ouest, avec l'appât du lucre et les pouvoirs les plus étendus, Simon de Montfort, de farouche et cruelle mémoire, qui, à ce qu'affirment les historiens, *l'épée d'une main, la torche de l'autre*, sema l'épouvante et la mort dans notre malheureux pays.

Après avoir parcouru la Guyenne en tous sens, il se porte (1216) sur le Rhône, qu'il remonte, d'Arles à Beaucaire et, de cette dernière ville, Simon vient fondre sur Nimes dont il convoite la position.

Un moment indécise entre son attachement pour son seigneur, le jeune Raymond, fils du comte de Toulouse, et la terreur qu'inspire partout le terrible chef des croisés, la ville de Nimes se déclare en faveur de Montfort et lui ouvre ses portes.

Simon de Montfort se montra assez bienveillant aux Nimois. Il leur octroya une charte et maintint le consulat de la ville et des arènes. Mais, un instant contenue, sa rage destructive se répand sur divers châteaux qu'il détruit (19).

***

(18) — Mesnard, L. III., Ch. I à L.
(19) — Mesnard, L. III, Ch. LVIII à LX.

Digitized by Google

A ce moment même, un gros évènement se produit, à Alais, puisque les Bernard, *les Bernard seulement*, croient devoir confirmer des promesses déjà faites dans la charte de 1200.

C'est pour prévenir, s'il se peut, un danger imminent, et enlever tout prétexte d'agression qu'ils répètent humblement ce qu'ils avaient dit seize ans avant.

Mais la mesure est inutile. Simon de Montfort est là, sous les murs d'Alais, que le nom de Pelet sauve du désastre, car le prudent vassal a déjà renié Raymond, son maître, pour se ranger du côté du plus fort.

Les bandes de Simon escaladent Montaigu qui n'appartient qu'aux Bernard, parents et alliés du comte de Toulouse (*b*).

***

Après le meurtre de la petite garnison et le sac de la place, de la pioche et du pic, elles tombent et rasent le château, ne laissant aux deux extrémités de cet anéantissement, que deux chicots de maçonnerie, l'un du donjon, l'autre de la petite tour qui regardait la ville, ainsi qu'il se faisait entre nobles seigneurs et, peut-être aussi, pour inspirer aux vilains une terreur salutaire pour les choses auxquelles on ne doit pas toucher.

(*b*) Peu avant cette publication, nous trouvions dans les notes du douzième volume de l'*Histoire du Languedoc*, récemment parues : « Que les co-seigneurs d'Alais ne possédaient par indivis que la ville même, les domaines et châteaux situés hors de ses murs appartenant à chacun d'eux et sans partage.

« Qu'alors qu'elle paraissait toute puissante par ses grands biens et sa parenté avec la maison de Toulouse, la famille d'Anduze fut tout à coup ruinée par la guerre des Albigeois qui la dépouilla de ses domaines héréditaires.

« Que, en 1247, la dame d'Alais, Sybille, aïeule des jeunes Bernard, revendiquait encore auprès du roi Saint-Louis, la propriété de ce qui restait du château de Montaigu. »

Digitized by Google

*
* *

La ruine de Montaigu ne pouvait être que la fin de la puissance politique des Bernard sur la ville d'Alais.

C'est ce qui ressort clairement de l'exorde de la deuxième charte que, en 1217, ils octroyaient aux habitants d'Alais et dans laquelle *les Pelet n'interviennent*, non plus, *en aucune manière et pour rien*.

Voici la singulière introduction de cette charte :

« Au nom de notre seigneur Jésus-Christ, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il ; l'an de son incarnation mil-deux-cent-dix-sept, le quatre des ides de mai, moi seigneur Bernard d'Anduze et moi Pierre Bermond, son petit-fils, fils de feu seigneur Pierre Bermond, fils du dit seigneur Bernard d'Anduze, majeur de quatorze ans, pour que tous les habitants d'Alais jouissent d'une perpétuelle liberté dans leurs personnes et dans leurs biens, et *sur toutes choses* parcequ'ils ont eu à souffrir *à cause de nous une infinité de dangers, de dommages, d'incendies, de tourments et des peines et des ruines sans nombre*, etc..... »

De hauts et puissants seigneurs pouvaient-ils prendre ce ton de repentante humilité et tenir un pareil langage avec des petits, des infimes, sans y être contraints et forcés !

On voit, l'on sent dans cette pièce lamentable comme une plainte suprême, qu'elle est imposée par une force supérieure et qu'elle est plutôt une amende honorable envers celui qui l'a exigé qu'une réparation due aux habitants de la ville d'Alais (20).

---

(20) — Rech. hist. Alais, p. 466 et suivantes.

Digitized by Google

A propos de cette charte promulgée en langue romane, nous relevons dans la traduction latine une transposition de termes que nous ne croyons pas devoir laisser passer inaperçue, parcequ'elle est de quelque importance pour le véritable jour de notre récit.

Dans le texte roman, il est dit que Bernard et son neveu donnent et octroient : *en la gleisa de la Cavalaria,* etc...

Et nous ne voyons pas comment le scribe ait pu traduire *in ecclesia Beate Marie domus templi de Alesto*, etc., si, comme l'assure M. Duclaux-Monteils dans sa notice sur *les Ordres religieux qui ont existé à Alais avant 1789*, l'église de *Sainte-Marie du Temple d'Alais*, se trouvait réellement dans la Grand'Rue, à l'endroit qu'occupe la maison n° 123.

Qu'il nous soit permis d'émettre en passant une idée telle qu'elle nous vient.

Non loin des lieux qui porte le nom de *Cavalerie* se trouve généralement un autre lieu qui porte celui de l'Hospitalet. Il ne serait pas impossible que cette appellation de *Cavalerie* fut applicable — dans le sens de *Chevalerie* — à la demeure des *chevaliers du Temple,* de même que celle de l'*Hospitalet*, pouvait l'être aux maisons des *Frères de l'Hôpital* ou *Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.*

Et, cette acceptation, si elle était fondée, n'atteindrait pas grièvement notre thèse, car les Templiers avaient toujours eu avec les comtes de Toulouse et les seigneurs d'Anduze, de nombreux points de contact, des intérêts communs et la même ligne de conduite politique, comme le prouva bien, plus tard, la fin tragique de leur ordre. — Elle ne donnerait pas tort, surtout, à l'auteur de la version latine.

Digitized by Google

⁂

Vaincu, humilié, ruiné de fond en comble, Bernard ne voit plus de sécurité et de repos que dans le sein de l'Eglise qui a cependant contribué à son effondrement. Il donne le meilleur de son bien à diverses communautés religieuses et revêt l'habit monastique (21).

Pendant les trois règnes suivants, on peut voir les veuves et les orphelins de cette famille d'Anduze tendre vers le trône des mains suppliantes : Saint-Louis même reste inexorable ; il laisse tomber quelques écus, comme une aumône (22).

(21) Mesnard, L. III, ch. LXXI.

(22) — Mesnard, L. III, Ch. XCV et CXVI.

Digitized by Google

LA " GLEISETTE "

L'ordre religieux qui, dans la donation de Bernard, profita des ruines de Montaigu, reste innommé. On suppose seulement que ce fut celui de Saint-François ou des Cordeliers, établi à Anduze, depuis le commencement du treizième siècle (23).

Quel que fût cet ordre, les religieux se hâtèrent d'édifier sur leur nouvel emplacement une petite église — *la Gleisette*, — d'une architecture aussi simple que correcte.

S'inspirant de deux chapelles voisines : Saint-Jean-du-Pin et Saint-Julien-de-l'Ermitage — que nous croyons plus anciennes — ils en adoptèrent le style et l'orientation, faisant ainsi comme une trilogie de pierre qui a pu faire croire, à tort (24), que les trois petits monastères relevaient de l'abbaye de Cendras.

***

La petite église parachevée, les fonds durent devenir rares dans l'escarcelle de la communauté, car on voit qu'un mur de soutènement qui forme terrasse, sur le versant d'Arènes, fut édifié ou reconstruit avec parcimonie.

(23) — Hugues, p. 9.

(24) — *Inventaire général des biens et bénéfices de l'Abbaye de Cendras.* — Deux magnifiques in-folios manuscrits communiqués par M. Emile Pin, conseiller général, maire d'Alais.

Digitized by Google

Les ouvriers, les artistes, devrions-nous dire, furent congédiés, et les moines, eux-mêmes, se chargèrent de ce supplément de travail.

C'est, du moins, ce qui ressort de l'assemblage très imparfait des mœllons dont les interstices sont remplis avec des éclats de tuiles ou de briques provenant du château détruit — détail que l'on rechercherait en vain dans tout ce qui reste de la *Gleisette*.

***

Un seul prieur, un frère gardien, fut commis à la garde du nouveau monument religieux et ce ne devait être que pour certaines fêtes que les fidèles allaient le visiter (25).

Erigé sous l'invocation de Saint-Germain, il donnera désormais son nom à la montagne. Nous trouvons, en effet, pour la première fois, cette dénomination, en 1310, en la personne de Pons Imbert, *prieur de Saint-Germain, près Alais*, appelé comme assesseur pour l'interrogatoire que subirent vingt-cinq templiers, dans la salle du roi, au château royal d'Alais. (26)

***

Depuis, le prieuré et ses frères gardiens vécurent, là-haut, pas loin du ciel, de cette vie heureuse, faite de quiétude et de recueillement qu'on trouve seulement dans le service du Seigneur.

---

(25) Hugues, p. 32.

(26) Mesnard, L. IV. Ch. LXXXVIII.

Digitized by Google

Et pendant trois siècles et plus, l'angelus de Saint-Germain descendait sur la ville comme le chant d'une alouette matinale.

*
* *

Un jour la cloche resta muette et les bourgeois d'Alais purent voir avec une poignante surprise le monastère détruit.

Comme par un effet d'atavisme, le fanatisme avait anéanti le château ; le fanatisme devait aussi anéantir la mignonne chapelle.

*
* *

Aux heures rouges des premières guerres de religion et lors de la deuxième prise d'armes, en 1567, *quelques-uns de la religion*, parmi lesquels des moines apostats partirent d'Anduze et détruisirent, dans les environs, diverses églises (27) dans le nombre desquelles fut malheureusement comprise la *Gleisette-de-Montaigu*, tandis qu'à côté d'elle, celle de Saint-Jean-du-Pin et de l'Ermitage restèrent debout.

La preuve en est évidente par l'action qu'intentèrent les Cordeliers, en novembre 1604, contre la ville d'Anduze,

---

(27) — Hugues, p. 94 et 95.

Digitized by Google

pour la destruction de leur monastère de Montaigu (c) devant le parlement de Toulouse qui donna gain de cause aux religieux de l'ordre de Saint-François ou Cordeliers. (28).

(c) *Tout près* d'Anduze, aux portes même de la ville, se trouve un quartier du nom de *Montaigu*. Aucune des constructions qui s'y trouvent ne présente un caractère quelconque d'antiquité ou d'architecture religieuse, pas plus que les terrains n'offrent de vestiges d'anciennes ruines. Ce lieu était certainement une dépendance du prieuré de Montaigu, dont M. Hugues paraît avoir ignoré la situation exacte, mais qu'il indique comme *étant éloigné* de la ville d'Anduze. C'est bien de celui-ci que nous venons de nous occuper.

(28) — Hugues, p. 173.

Digitized by Google

ALLOCUTION

Prononcée par M. AUSSET, Proviseur du Lycée, Président de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, aux obsèques de M. ALPHANDÉRY, Docteur en médecine.

« Messieurs,

« J'ai le douloureux devoir de dire un dernier adieu, au nom de *la Société Scientifique et Littéraire d'Alais*, au confrère, à l'ami si sympathique et si cher que la mort vient de nous enlever à la fleur de l'âge. Depuis six ans à peine M. Alphandéry était des nôtres, mais ce court espace avait suffi pour l'attacher à notre ville, où il avait trouvé une seconde famille, par les liens aussi puissants que ceux qui l'unissaient à la vieille cité provençale qui lui donna le jour.

« Il avait suffi pour nous faire apprécier toute l'étendue de la perte que nous venons d'éprouver, nous tous qui avions le privilège de le voir fréquemment, de l'associer à nos études et de participer aux siennes, de jouir en un mot pleinement de sa société charmante, que rendait si agréable son esprit si fin et si délicat, son caractère si élevé, son exquise urbanité dans les relations et cette bienveillance naturelle qui est le signe distinctif des grands cœurs.

« Je ne rappellerai pas à mon tour sa profonde science médicale, sa passion pour tout ce qui relevait de son art; ses confrères et ses malades trouveraient que je reste au-dessous de la vérité, quelque éloge que je fusse en faire. Mais ce que nous connaissions bien, nous, ses amis de la *Société Scientifique et Littéraire*, c'était, avec les

Digitized by Google

grâces de son esprit, son amour pour la science pure, sa curiosité pour tout ce que l'intelligence humaine est capable d'embrasser. Aucune des connaissances qui font la gloire de notre époque et la puissance de notre génération ne lui était étrangère, son infatigable activité se portait à tout et c'était un plaisir des plus délicats que de l'entendre traiter, avec une égale compétence, les sujets les plus divers dans ces causeries familières qui faisaient l'un des plus grands attraits de nos réunions. Nous assistions en quelque sorte au travail intime de cet esprit jeune et fort, qui, déjà puissamment riche, ajoutait sans cesse à ses trésors, et souvent visait au-delà du connu, posait des questions à la science même et patiemment recourait à l'expérience pour combler quelque lacune de nos connaissances ou nous ouvrir de nouveaux horizons.

« Messieurs, la mort est toujours cruelle, mais elle l'est doublement quand elle frappe en leur premier épanouissement des natures d'élite comme l'ami que nous pleurons. Elle nous l'enlève trop tôt pour qu'il ait pu mener à bonne fin les travaux par lesquels il n'eût pas manqué de se signaler entre tous, pas assez pour que le temps de l'apprécier à sa juste valeur et de fonder sur lui les plus belles et les plus légitimes espérances, nous ait fait défaut.

« Notre Société était fière de le posséder, elle avait reconnu dès l'abord les précieuses qualités qui le distinguaient, et lorsqu'une mort presque aussi prématurée que la sienne vint, il y a deux ans, la priver de son bibliothécaire, c'est à lui qu'elle s'adressa sans hésiter pour combler le vide. Elle était bien sûre que nul autre de ses membres ne remplirait avec plus de compétence et plus de zèle, les absorbantes fonctions qu'elle avait à confier, mais je n'hésite pas à affirmer que ses espérances furent encore dépassées. Le nouvel élu n'en fut pas seulement le bibliothécaire, il en devint l'âme et rien ne se fit plus que par lui, car rien de ce qui pouvait servir ses intérêts ne le laissa indifférent, ne le rebuta jamais.

« Fallait-il établir des relations avec des Sociétés étrangères, engager et mener à bien des négociations avec les autorités pour le transfert de notre siège dans un local

Digitized by Google

plus approprié à nos besoins, effectuer ce transfert, créer de nouvelles sections au sein de la Société, il était prêt à tout et suffisait à tout.

« Car, à côté de cette puissante intelligence, si merveilleusement apte à la recherche désintéressée de la vérité, il y avait en lui un homme d'action que le côté pratique des choses attirait et qui ne négligeait pas plus les nécessités matérielles de la vie que les spéculations de la science.

« Notre Société a fait une perte irréparable ; mais que dire du vide que ce cher ami laisse après lui dans son foyer ? Quelles paroles de consolation adresser à sa malheureuse veuve, à son jeune fils qui était toute sa joie, à ces deux familles qui le pleurent avec nous ? Il est des douleurs si amères qu'on ne tente même pas de les adoucir et devant lesquelles on ne peut que s'incliner avec respect, en souhaitant qu'elles trouvent quelque allègement dans le concert de larmes et de regrets dont elles sont entourées. Puisse, cher ami, votre famille éplorée, puiser la force et la résignation dont elle a besoin dans la pensée que, comme elle, nous emportons du bord de cette tombe une plaie saignante au cœur et que, pas plus qu'elle ne le fera, nous n'oublierons jamais la lugubre journée qui nous prive de vous ici-bas.

« Au nom de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, de vos confrères qui vous furent tous vos amis, cher Alphandéry, Adieu ! »

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXII

TEXTE

	Pages
Liste des Membres de la Société.	v
Liste des Sociétés correspondantes.	XIII
Extraits des procès-verbaux des séances tenues pendant l'année 1891.	21
Perfectionnements apportés à l'Appareil Morse, par M. E. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais.	51
Etude sur la ville d'Alais, par M. A. Gros, architecte .	57
Etude sur Saint-Germain de Montaigu, et sur quelques points touchant l'histoire du vieil Alais, par M. Numa Troulhias.	109
Allocution prononcée par M. Ausset, proviseur du lycée, président de la Société scientifique et littéraire, aux obsèques de M. Alphandéry, docteur en médecine	135

DESSINS (hors texte)

Ville d'Alais, d'après le plan dressé en 1821, où sont figurés les anciens remparts de la cité, ainsi que les châteaux des Seigneurs, par M. A. Gros, architecte.

Plan du futur emplacement de la Ville d'Alais et de ses environs, avant la fondation de la cité (vers le v^e^ siècle), par M. Gros, architeete.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google